



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 125 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 5 décembre 2001

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 décembre 2001

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

•(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national sous la direction du député de Bras d'Or—Cape Breton.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE CANADA AIME NEW YORK

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, le 1^{er} décembre, des milliers de Canadiens, dont moi-même, se sont rendus à New York dans le cadre de l'événement «Le Canada aime New York».

Venus de tous les coins du pays, 20 000 Canadiens se sont joints au premier ministre et au maire Giuliani pour participer à un rassemblement animé visant à exprimer leur soutien aux New Yorkais ainsi qu'à tous les Américains qui traversent des moments difficiles. En fait, tellement de Canadiens ont participé à cet événement que le maire Giuliani a proclamé que tout le week-end serait placé sous le thème «Le Canada aime New York».

J'encourage tous les Canadiens à se rendre à New York pour voir une ville qui a éprouvé une terrible tragédie et qui en est sortie plus forte et plus unie que jamais. Oui vraiment, le Canada aime New York.

* * *

LES AIRES MARINES DE CONSERVATION

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin de remercier spécialement un certain nombre de Britanno-Colombiens qui consacrent temps, talent et effort pour faire apporter des modifications au projet de loi C-10, concernant les aires marines de conservation du Canada.

Je remercie publiquement Rick Wozney, maire de Kitimat; Reg Stowell, propriétaire d'entreprise; Sharon Hartwell, maire de Telkwa; Brian Northup, maire de Smithers, et Cress Farrow, conseiller municipal; Don Scott, maire de Prince Rupert, et Paddy Greene, conseiller municipal; Joan-Ann Allen, maire de Port Clements; Joanne Monaghan, présidente du district régional de Kitimat-Stikine; Ed Wampler, président du district régional de Skeena-Queen Charlottes; Phil Eidsvik, de la B.C. Fisheries Survival Coalition;

Michelle James, de la B.C. Seafood Alliance; David McGuigan, président du groupe de travail sur le pétrole et le gaz de la côte nord; et enfin Bill Belsey, député ministériel de North Coast à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique. Je les remercie tous de leurs efforts.

* * *

•(1405)

L'ÉDUCATION

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, Statistique Canada a rendu publique une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Réalisée dans 32 pays industrialisés, cette étude montre que les étudiants canadiens excellent en lecture, en sciences et en mathématiques.

Ayant obtenu des notes supérieures à la moyenne nationale, les Québécois et les Albertains sont les meilleurs selon cette étude.

En tant qu'ancien enseignant, directeur et inspecteur et en ma qualité de député d'Oxford, j'ai le plaisir de féliciter nos jeunes de leurs résultats scolaires. Cette étude met une fois de plus en évidence leurs aptitudes supérieures pour la réflexion et l'apprentissage à un niveau élevé, qualités qui leur permettront de bien servir leur pays leur vie durant.

Ils sont instruits, ils ont l'esprit ouvert et ils sont optimistes. Les jeunes Canadiens d'aujourd'hui sont promis à un bel avenir. Je voudrais leur dire à tous que les Canadiens sont tous fiers d'eux.

* * *

LE BÉNÉVOLAT

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, le 5 décembre est la Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social et marque la fin de l'Année internationale des volontaires.

C'est un grand jour pour le Canada parce qu'à 13 heures, aujourd'hui, à l'Assemblée générale des Nations Unies, le ministre des Travaux publics et le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, ont dévoilé une sculpture réalisée pour l'Année internationale des volontaires et modelée sur une pièce de monnaie conçue par l'artiste Anthony Testa, de la Monnaie royale canadienne. La sculpture sera exposée au quartier général des bénévoles des Nations Unies, à Bonn.

Les bénévoles contribuent à accroître le taux d'alphabétisme, à protéger l'environnement, à stimuler l'activité culturelle et à promouvoir la coopération avec les pays en développement. L'an dernier, 6,5 millions de Canadiens ont consacré plus d'un milliard d'heures de leur temps à des activités bénévoles.

Article 31 du Règlement

Conformément à la résolution de 1985 des Nations Unies, j'invite les Canadiens à offrir leurs services à titre de bénévoles l'an prochain. Au nom de tous mes collègues à la Chambre, je félicite les milliers de Canadiens dont le bénévolat a contribué cette année à rendre le monde un peu meilleur.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, lundi, l'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce a finalement rendu une décision favorable aux exportations canadiennes de produits laitiers.

Cette décision met fin à la bataille commerciale en cours depuis 1998 avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Elle renverse le jugement rendu plus tôt par un groupe spécial de l'OMC, selon lequel les pratiques canadiennes d'établissement du prix du lait à l'exportation constituaient des subventions à l'exportation.

Il s'agit d'une excellente nouvelle pour l'industrie laitière du Canada qui pourra maintenant se concentrer sur autre chose, telle l'exploration de nouveaux marchés d'exportation.

C'est une très bonne nouvelle pour Frontenac—Mégantic. Félicitations au ministre du Commerce international pour son excellent travail.

* * *

[Traduction]

GEORGE HARRISON

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'étais à New York la fin de semaine dernière et je me suis rendu à Strawberry Fields, dans Central Park, pour participer à un rassemblement à la mémoire de George Harrison. L'amoncellement de fleurs, de photos et de témoignages ainsi que la musique des chansons des Beatles m'ont donné à réfléchir.

J'avais à peu près 14 ans quand les Beatles ont pris d'assaut le monde entier. Attiré par les solos de guitare intenses et entraînants, j'ai pris une décision qui a marqué le cours de ma vie. J'ai acheté une guitare d'occasion à cinq dollars et une méthode de guitare donnant les neuf accords de base. Mes parents n'ont pas été enchantés lorsque, quelques années plus tard et avec l'expérience de deux groupes rock, j'ai suivi la suggestion du directeur-adjoint et j'ai troqué l'école et la coupe de cheveux pour le rock-and-roll.

Le bourdonnement de *Norwegian Wood*, le mélange de thèmes indiens et occidentaux dans *Within You, Without You*, l'émotion pure de *Something* et de *While My Guitar Gently Weeps* demeureront. Personnellement, je suis d'avis que c'est la mélodie et l'optimisme lyrique de *Here Comes The Sun* qui définissent George Harrison.

Le jeune homme du début des années 1960 qui, inspiré par la simplicité brillante de Harrison, a pris une guitare et vécu un rêve, remercie aujourd'hui George.

* * *

[Français]

LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer les députés de la Chambre que les associations d'avocats du monde entier se réuniront jeudi et vendredi à Paris. Le but de cette conférence est de créer un Barreau pénal international auprès de la Cour pénale internationale. Cette

conférence est organisée par l'Association internationale des avocats de la défense, qui est située à Montréal.

● (1410)

[Traduction]

La Cour pénale internationale est au coeur du programme de la sécurité humaine du Canada et le Canada a longtemps été un leader mondial à préconiser la création de ce tribunal.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada coparraine la conférence tenue dans le cadre de la campagne du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en vue de mettre en place la CPI. La conférence réunira plus de 300 spécialistes membres de barreaux de plus de 60 pays, y compris des pays en développement, ainsi que des représentants des Affaires étrangères et de la Défense nationale.

Reflétant son engagement à l'égard de l'application régulière de la loi et de la règle de droit, le Statut de Rome stipule que les services d'un avocat doivent être fournis aussi bien aux accusés qu'aux victimes de crimes relevant de la compétence du tribunal. D'ailleurs, la conférence fait justement ressortir à quel point nous sommes près d'avoir la CPI, le Statut de Rome ayant obtenu, la semaine dernière, la 47^e des 60 ratifications qu'exige la création de la cour.

* * *

[Français]

PATRICK CARPENTIER

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je tiens à saluer en cette Chambre l'attribution, par la Société nationale des Québécois et des Québécoises de Lanaudière, de la médaille Marcel-Bonin au pilote de course Patrick Carpentier, de Joliette. Ce dernier a été honoré en tant que sportif de l'année. Un autre Lanaudois célèbre, Gilles Villeneuve, avait été le tout premier récipiendaire de ce prix.

Cette saison, Patrick Carpentier nous a émus et fait vibrer avec une première victoire en carrière sur le circuit du Michigan, le 22 juillet dernier. Sa série de succès s'est poursuivie avec une 2^e place à Chicago, une semaine plus tard; une 3^e position à Mid-Ohio, le 12 août, et un autre podium en Allemagne, le 15 septembre.

Patrick Carpentier se distingue tant sur la piste qu'à l'extérieur, lui qui est reconnu par ses pairs et par les médias sportifs comme l'une des figures les plus sympathiques du sport automobile. Ses exploits remontent à 1984, alors qu'il faisait ses débuts en karting. Depuis, il a inscrit un championnat en Formule Atlantique et le titre de recrue de l'année en série CART.

Au nom de la population de la circonscription de Joliette et au nom du Bloc québécois, je salue la ténacité et le talent de Patrick Carpentier, pour qui le meilleur est à venir, comme il le disait lui-même à la fin de sa saison.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LE PROGRAMME DE STAGES PARLEMENTAIRES

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à des jeunes Canadiens remarquables. Cette semaine, huit stagiaires du programme de stages de l'Assemblée législative de l'Ontario sont sur la colline du Parlement pour leur visite pédagogique annuelle. Cette visite s'inscrit dans le cadre du programme de stages de l'Assemblée législative de l'Ontario et du Programme de stages parlementaires, qui permettent à dix jeunes diplômés de faire un stage à la Chambre pendant l'année parlementaire.

Ces jeunes stagiaires sont brillants et enthousiastes et ont devant eux un avenir prometteur. Ils sont peut-être nos leaders de demain. Cette occasion exceptionnelle d'acquérir des compétences et de comprendre et connaître le régime parlementaire constitue pour tous les participants une expérience inestimable. Je suis fière que nous profitons tous de leur expérience.

Je demande aux députés de se joindre à moi pour accueillir les huit stagiaires de Queen's Park et, par la même occasion, de rendre hommage aux dix stagiaires qui sont actuellement au service des députés des deux côtés de la Chambre.

* * *

ANDY SHOTT

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui adresser mes félicitations et mes remerciements les plus chaleureux à M. Andy Shott. Le compte rendu photographique de l'histoire de cet endroit a été confié à cet artiste très compétent en 1993, année où il a fondé le service de photographie et est devenu le photographe officiel de la Chambre des communes.

Au cours des huit dernières années, Andy a immortalisé sur la pellicule toutes nos visites officielles mémorables et des événements notables, en plus des délibérations quotidiennes du Parlement. Pendant cette période, il est devenu une institution au Parlement. Un événement n'avait pas tout à fait la même signification si Andy n'était pas sur place, avec au moins trois appareils accrochés au cou.

Je rappelle également à la Chambre que, avant de lancer le service de photographie, Andy comptait 20 années de service sur la colline du Parlement, où il a occupé divers postes.

Andy prendra sa retraite au début de l'année prochaine. Je voudrais le saluer pour son travail remarquable, son grand sens de l'humour et ses excellents services au fil des ans. Je sais que je me fais le porte-parole de tous lorsque je souhaite à Andy toutes les chances de succès à sa retraite. Nous espérons qu'elle sera parfaite, à l'image de ses photos.

* * *

[Français]

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Serge Marciel (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, le 19 janvier 2000, le ministre des Transports du Québec répétait, comme il l'a fait à plusieurs occasions, et je cite: «Je tends aujourd'hui la main au gouvernement fédéral pour qu'il participe au parachèvement de l'autoroute 30, s'il veut prendre en charge la construction des ponts au-dessus du fleuve Saint-Laurent et de la Voie maritime et 14 kilomètres de route, nous pourrions avancer l'échéancier des travaux.»

Les députés libéraux fédéraux de la Montérégie lui demandent aujourd'hui: quand les travaux du tronçon Candiac et Sainte-Catherine commenceront-ils?

Où en sont rendues les étapes pour le parachèvement de la route à partir de Châteauguay jusqu'aux autoroutes 20 et 540? À quelle date les travaux de construction pourront-ils commencer, puisque le Bureau des audiences publiques a donné son accord depuis 1998 pour ce tronçon?

Pourquoi, pour finaliser ce tronçon, n'utilise-t-il pas immédiatement les 108 millions de dollars que lui offre le gouvernement fédéral dans le cadre du programme particulier fédéral-provincial sur les infrastructures routières?

Monsieur Chevrette, cessez de faire du spectacle avec ce dossier et démontrez donc clairement vos intentions réelles en mettant immédiatement en marche la construction de cette route, dossier économique majeur pour le développement de l'économie du Montréal métropolitain et de tout le Québec.

* * *

● (1415)

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a signalé hier, à la Chambre, que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ignore régulièrement la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Son rapport fait état de 26 dossiers nécessitant l'exécution d'une évaluation environnementale. Sept de ces dossiers ont été approuvés avant que l'évaluation ait été terminée. Dans sept autres cas, une évaluation environnementale a été effectuée, mais les mesures de suivi exigées par cette évaluation n'ont jamais été prises. Enfin, 12 autres dossiers ont été approuvés sans qu'il soit obligatoire de mettre en pratique les recommandations de l'évaluation.

La vérificatrice générale a qualifié le phénomène de tendance inquiétante, en citant le cas d'un hôtel de l'Île-du-Prince-Édouard qui devait respecter un plan de protection de l'environnement pendant la période de construction, conformément à l'évaluation environnementale. L'agence a ouvertement ignoré cette exigence et l'hôtel a été construit sans égard à l'environnement fragile où il s'élève maintenant.

Les Canadiens de l'Atlantique, qui ont été témoins de l'effondrement de la pêche à la morue, savent très bien à quel point la protection de l'environnement est importante. Il est honteux que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique soit devenue l'un des contrevenants les plus flagrants aux lois en matière d'environnement.

* * *

[Français]

JEAN-PHILIPPE BOURGEOIS

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, M. Jean-Philippe Bourgeois de Drummondville arrivait en Afghanistan à titre d'expert en avalanches.

Accompagné d'une équipe suédoise de 25 personnes qu'il dirigera, M. Bourgeois verra à maintenir ouvertes les voies de communication terrestres pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

Questions orales

Pour ce faire, il organisera le déclenchement artificiel d'avalanches en haute montagne, travail dangereux qui sera effectué à l'aide d'explosifs et dans des conditions de froid extrême.

M. Bourgeois, qui a déjà oeuvré dans ce domaine pour Médecins sans frontières, effectuera cette fois-ci sa mission sous l'égide de Care Canada.

Voilà un bel exemple d'engagement et de courage qui nous démontre, encore une fois, que les Québécois et les Québécoises sont désormais partout présents dans le monde et qu'ils jouent souvent des rôles de premier plan sur la scène internationale.

Bravo à Jean-Philippe Bourgeois et à toute son équipe.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui une délégation de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Chambly.

Ils sont venus discuter de développement économique et d'infrastructures, mais surtout de l'importance du prolongement de l'autoroute 35 qui relie Montréal et Boston et qui devient ainsi un lien important avec nos voisins du Sud, un lien nécessaire à la croissance des exportations.

Le maire Dolbec et tous les intervenants économiques travaillent avec détermination. Ce projet est vital pour l'économie du Québec et des milliers d'emplois pourraient être ainsi créés à moyen et long terme.

Je salue leur dynamisme et l'ardeur avec lesquels ils travaillent à faire avancer ce projet si important pour notre belle et grande région.

* * *

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a accordé une bien mauvaise note au Conseil du Trésor. Voici quelques exemples d'incurie des libéraux au plan financier: un excédent de 36 milliards de dollars dans le compte d'assurance-emploi, soit 20 milliards de plus que ce qui est nécessaire; l'envoi de chèques de remise sur le combustible à 7 000 personnes décédées, à 1 600 prisonniers détenus dans des pénitenciers fédéraux et à 4 000 personnes vivant à l'extérieur du Canada; le maintien d'hélicoptères Sea King qui passent 40 heures dans les ateliers de réparation pour chaque heure de vol; les millions de dollars engloutis dans des programmes de Santé Canada dont la conception ou l'exécution laisse à désirer et les exemptions totales d'impôt pour de riches vedettes de cinéma.

Voilà ce qui arrive quand on a un gouvernement qui dépense à coups de décrets: des milliards de dollars sont gaspillés sans qu'on en rende compte.

[Français]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Avant de commencer la période des questions orales d'aujourd'hui, comme c'est mercredi, j'encourage tous les députés à être judicieux dans leurs choix de paroles, autant dans les réponses que dans les questions.

[Traduction]

Cette semaine, la présidence a entendu prononcer les paroles suivantes: «répandre ces mensonges» et «nous manquons à notre parole». Ce genre de langage ne contribue pas à relever le niveau des

débats dans cette Chambre. Je demande la collaboration de tous les députés sous ce rapport.

Ce petit rappel étant fait, nous allons maintenant passer à la période des questions.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, la vérificatrice générale a maintenant confirmé de façon très claire ce que l'Alliance canadienne s'évertue à dire depuis plus d'un an, soit que les libéraux d'en face sont fort probablement les pires gestionnaires d'argent que les Canadiens aient jamais vus de par l'ampleur du gaspillage qui se fait. On n'a jamais vu pire.

Si le premier ministre et le ministre des Finances travaillaient pour une société ouverte, ils auraient été congédiés depuis longtemps.

Afin de rétablir la confiance ébranlée des Canadiens, le premier ministre commencera-t-il au moins par dire qu'il est désolé d'avoir présidé au gaspillage de millions de dollars de deniers publics?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit moi qui me fasse congédier bientôt.

Les Canadiens sont mieux informés que le chef de l'opposition. Lors de notre arrivée au pouvoir, nous avons un déficit équivalant à 6,2 p. 100 du PIB et, l'an dernier, nous avons eu un excédent équivalant à 2 p. 100 du PIB. Nous avons réussi cet exploit en huit ans. Aucun autre pays du monde n'a été capable de faire cela. Nous avons ramené le taux de chômage de 11,5 p. 100 à 7 p. 100. Je pourrais continuer encore et encore...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, aucun autre pays n'a réduit son déficit en sabrant à grands coups dans le budget des soins de santé et celui des forces armées. C'est pourtant ce que les libéraux ont fait.

[Français]

La vérificatrice générale a été très claire: nos forces armées ne sont pas prêtes. Pendant la guerre au Kosovo, on a même été obligés d'emprunter de l'équipement militaire à l'Australie et des piles de rechange à l'Espagne.

Pendant combien de temps ce gouvernement va-t-il jouer à la roulette russe avec nos forces armées? C'est pour quand l'argent dont ont besoin nos forces armées pour nous protéger?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas vraiment où veut en venir le chef de l'opposition.

Dans toutes les missions canadiennes au cours des dernières années dans lesquelles nous avons été présents, au Kosovo et en Afrique dans le cadre de missions de paix, l'armée canadienne a toujours eu un excellent rapport.

Tout le monde dit que les soldats canadiens sont toujours parmi les meilleurs et qu'ils font toujours le meilleur travail.

Je ne comprends pas pourquoi le chef de l'opposition veut réduire, aux yeux des Canadiens, le bon travail des soldats canadiens.

Questions orales

[Traduction]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ces insultes n'ont plus d'effet sur les Canadiens. Nous apprécions nos militaires à leur juste valeur et c'est pourquoi nous demandons à notre gouvernement de faire de même.

Nous connaissons la stratégie des libéraux. En période de crise comme celle que nous vivons, ils disent à leurs ministres de se couvrir les yeux, de se mettre la tête entre les deux jambes et d'attendre que le congé de Noël arrive, et tout va s'arranger. Eh bien, les Canadiens ne seront pas tolérants cette fois-ci.

Les forces armées ont besoin de savoir si elles trouveront, dans le budget que le premier ministre est en train de préparer, les 2 milliards de dollars de plus dont elles ont besoin pour protéger notre pays. Est-ce que ce sera là?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le chef de l'opposition est en train de lancer, cette semaine, sa campagne pour essayer de conserver son poste.

Comme vous me l'avez demandé, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre des communes, je vais essayer d'être très gentil. Je serai extrêmement gentil avec le député parce que nous ne voulons pas le perdre.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les attaques politiques mesquines ne sont d'aucune utilité. À propos d'un dossier aussi grave que celui de l'armée canadienne, la vérificatrice générale a décelé des cas de gaspillage et de mauvaise gestion dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Ainsi, il y a eu un déficit de 1,3 milliard de dollars au titre des opérations et de la maintenance dans le budget des Forces canadiennes. Elle en a trouvé un autre de 4,5 milliards de dollars dans le budget d'équipement des Forces canadiennes au cours des cinq prochaines années.

Le premier ministre peut-il promettre aux Canadiens qu'il va éliminer le gaspillage dans tous les ministères, pour que le gouvernement puisse affecter les ressources nécessaires à la défense au cours des cinq prochaines années?

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le NCSM *Toronto* a été déployé aujourd'hui à partir de Halifax. C'est le sixième navire que le Canada dépêche pour l'Opération Apollo. Cette opération touche des effectifs de 2 000 personnes. Les soldats canadiens font leur travail, et ils le font bien. Nous devrions leur rendre hommage.

• (1425)

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les soldats canadiens font leur travail en dépit du gouvernement. La vérificatrice générale a dit que c'était exactement le type d'observation à prendre avec un grain de sel. Dans son rapport, elle signale que nos forces aériennes ont dû emprunter des pièces de rechange et du matériel à nos alliés pendant la guerre du Kosovo.

Les coupes que le gouvernement a pratiquées dans la défense ainsi que le gaspillage et la mauvaise gestion dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental ont rendu impossibles des investissements essentiels. Nos soldats ne pourront pas continuer longtemps à supporter cette déplorable situation.

Le premier ministre dira-t-il aux Canadiens que le gaspillage sera éliminé et que dans le prochain budget au moins 2 milliards de dollars seront accordés à la défense pour de nouvelles dépenses?

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il va sans dire que je remercie le député de réclamer plus d'argent pour l'armée. Il est certainement envisagé d'en accorder davantage. Le premier ministre a dit que le budget mettrait l'accent sur la sécurité et qu'il y aurait plus d'argent pour les forces militaires.

Chaque fois qu'on lui a demandé quelque chose, l'armée a répondu à l'appel. Il faut la louer au lieu de la dénigrer comme le député l'a fait. Le député doit aussi tenir compte du fait que le rapport de la vérificatrice générale a été rédigé avant le 11 septembre.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gilles Dupepe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement prive des milliers de personnes âgées du supplément de revenu auquel elles ont droit, pendant qu'il pige allègrement dans la caisse de l'assurance-emploi, bref, pendant que les plus démunis sont laissés à leur sort, le gouvernement encourage l'évasion fiscale des plus nantis en maintenant l'entente signée avec la Barbade. Pour le partage de la richesse, on repassera.

Est-ce que le premier ministre admettra que les priorités de son gouvernement sont mal placées, comme l'illustre le détournement délibéré de milliards de dollars de l'assurance-emploi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'assurance-emploi, tout le monde sait que c'est un programme du gouvernement et que les revenus vont dans le Fonds consolidé du revenu.

Quand le fonds de l'assurance-emploi se trouve en déficit, c'est le gouvernement qui paie le déficit. Cela existe depuis très longtemps, et le système fonctionne très bien.

C'est pourquoi nous avons pu très bien rétablir l'équilibre nécessaire entre une bonne gestion financière et s'assurer, en même temps, que les programmes sociaux puissent continuer.

M. Gilles Dupepe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est 42 milliards et plus qui sont accumulés, alors que la vérificatrice générale dit qu'un surplus de 15 milliards de dollars est suffisant pour répondre aux besoins des chômeurs.

Elle ajoute que l'ampleur des surplus accumulés dans la caisse de l'assurance-emploi est totalement injustifiée. C'est elle qui l'a dit. D'autant plus que le gouvernement refuse de bonifier le régime.

Est-ce que le premier ministre va reconnaître que l'assurance-emploi doit servir à partager la richesse, non pas à enrichir l'État, non pas à détourner cet argent qui devrait revenir aux chômeurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est à la demande du vérificateur général lui-même que nous avons été obligés—pas notre gouvernement, mais le gouvernement précédent—à ne plus avoir une caisse séparée, mais de mettre, dans le Fonds consolidé du revenu, les contributions à l'assurance-chômage qui étaient de 3,07 \$ par tranche de 100 \$, lorsque nous avons pris le pouvoir en 1993, et qui se situent maintenant à 2,20 \$ ou 2,25 \$.

Alors, voici le progrès que nous avons fait: réduire d'un tiers les contributions des particuliers au fonds de l'assurance-chômage.

Questions orales

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, la vérificatrice générale dénonce l'énorme surplus de la caisse de l'assurance-emploi qui atteindra 43 milliards de dollars en mars prochain et elle se demande pourquoi des sommes si importantes ont été perçues sans justification.

Est-ce que la ministre du Développement des ressources humaines admettra que la seule solution, c'est la création d'une caisse autonome de l'assurance-emploi, comme les syndicats, les travailleurs, les patrons et le Bloc québécois le préconisent?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, le Comité permanent des finances a suggéré qu'il y ait un programme de révision de ce que nous pourrions faire pour les taux de cotisation.

Ce que nous avons fait, comme le premier ministre l'a dit, le fonds de l'assurance-emploi, ce n'est pas une boîte à souliers, cela a été consolidé dans les fonds du Canada, selon l'avis du vérificateur général du Canada.

• (1430)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, les surplus d'une caisse autonome pourraient apparaître dans le Fonds consolidé du gouvernement, comme la caisse de la CSST au Québec.

Mais le plus scandaleux, c'est que ces surplus ont déjà été dépensés, alors qu'avec une caisse autonome, les surplus seraient encore là.

Est-ce que la ministre admettra que ces surplus ont déjà été dépensés et que si la récession frappe, elle ne pourra pas faire face à ses obligations?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il apparaît très clairement, de ce côté-ci de la Chambre, que chaque fois que nous avons été justifiés d'augmenter et d'améliorer les indemnités versées au titre de l'assurance-emploi, nous l'avons fait.

Il est également clair que, chaque fois que les députés d'en face auraient pu nous accorder leur soutien, ils ont voté contre ces changements. Voilà ce qui ressort clairement.

[Français]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le surplus de la caisse de l'assurance-emploi est du vol organisé, clairement et simplement.

Le gouvernement profite des travailleurs et prend leur argent. Mais quand vient le temps, pour eux, de recevoir de l'aide, on leur ferme la porte. «Pas admissible», dit la ministre. Ce qui n'est pas admissible, c'est la politique de vol de ce gouvernement.

Est-ce que le gouvernement va enfin remettre l'argent des travailleurs dans les poches des travailleurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on vient d'indiquer clairement que le système que nous avons à l'heure actuelle a été imposé au gouvernement précédent par le vérificateur général qui trouvait anormal, à l'époque, que le fonds de l'assurance-emploi soit en déficit à tous les ans.

Alors, à l'époque, le vérificateur général a dit qu'il fallait l'incorporer à l'intérieur des revenus généraux du gouvernement. C'est ce que le gouvernement précédent a fait.

À l'heure actuelle, pour aider les travailleurs, nous avons réussi à réduire la contribution des travailleurs de 3,07 \$ à 2,20 \$.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ce blablabla n'est pas le seul fait de la ministre. Voilà que le premier ministre en fait usage à son tour.

Il n'est pas question des pratiques du gouvernement précédent, mais bien des pratiques du présent gouvernement, pratiques que la vérificatrice générale condamne.

Le temps des fêtes approche, pourtant le gouvernement continue à faire les poches au contribuable et à laisser pour compte les chômeurs, tandis que certains rabat-joie gardent jalousement la caisse de l'assurance-emploi.

Le ministre des Finances compte-t-il mettre un terme à ce vol organisé et rendre cet argent à qui de droit, c'est-à-dire...

Le Président: À l'ordre, je vous prie. Je rappelle à la députée de Halifax la mise en garde que j'ai faite au début de la période des questions et je l'encourage à faire preuve d'un peu de modération.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Je ne crois pas qu'elle vous ait entendu, monsieur le Président, ou bien c'est que, comme elle ne sait pas improviser, elle a lu un texte qui avait été rédigé avant la période des questions. J'estime que les accusations de ce genre ne riment à rien.

Nous avons judicieusement administré les programmes gouvernementaux. C'est ce qui explique que, au lieu d'un déficit de 42 milliards de dollars, nous ayons affiché l'an dernier un excédent de 18 milliards de dollars. Voilà la preuve que nous avons assuré aux Canadiens un excellent gouvernement.

* * *

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, ce qui est sans précédent dans ce rapport de la vérificatrice générale sur la défense, c'est qu'elle remet en question à la fois l'état de préparation et la parole du gouvernement. Selon elle, les affirmations du ministère devraient «être prises avec un grain de sel».

La réponse fournie par le gouvernement hier reconnaît que la Défense nationale n'a pas encore un système de production de rapports qui permet de suivre de près la disponibilité de tout l'équipement.

Pourquoi pas? Si le gouvernement est si bien préparé, pourquoi le ministre ne peut-il pas déterminer exactement de quel équipement nos Forces canadiennes ont besoin?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lors de sa conférence de presse hier, la vérificatrice générale a déclaré que, s'il lui fallait résumer brièvement, elle dirait que l'armée semble pouvoir maintenir son niveau d'activité, et l'a fait assez assidûment, et qu'il en va de même pour la marine.

Ces gens ne regardent pas tout le rapport. Ils en lisent uniquement une petite partie. Il faut souligner que les Forces armées canadiennes n'ont jamais participé à autant de missions à l'étranger que depuis quelques années. Elles ont toujours fait un excellent travail et les Canadiens ont toujours été fiers d'elles. Seule l'opposition s'acharne sur l'armée canadienne.

Questions orales

●(1435)

*[Français]***L'ALLOCATION POUR FRAIS DE CHAUFFAGE**

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD): Monsieur le Président, juste avant les dernières élections fédérales, le gouvernement a produit son énoncé économique pré-électoral.

Le résultat le plus remarquable de cette initiative libérale est que 7 500 morts ont reçu des chèques pour frais de chauffage.

Le premier ministre peut-il nous indiquer combien de ces morts ont voté libéral?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, vous nous avez demandé d'être gentils aujourd'hui, alors je vais être gentil.

Je pense que, concernant ce programme qui a été mis de l'avant, le ministère des Finances a pris une décision. Il y a eu deux dixièmes de 1 p. 100 où il y a eu des problèmes.

Pour une somme de deux millions de dollars qui ne peut pas être complètement justifiée, le ministère des Finances a conclu que pour pouvoir contrôler un programme comme celui-là jusqu'au dernier sou, il en aurait coûté des dizaines de millions de dollars de surveillance.

* * *

*[Traduction]***L'ASSURANCE-EMPLOI**

M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 30 novembre, les cotisations d'assurance-emploi ont été réduites d'un maigre 5¢, ce qui représente une économie de 19,50 \$ par année pour les travailleurs canadiens. En janvier, les cotisations au Régime de pensions du Canada vont augmenter de 172 \$. Les travailleurs canadiens devront donc déboursier 150 \$ de plus par année en cotisations.

Comment le ministre des Finances peut-il soutenir que les cotisations ont été réduites?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons formé le gouvernement, les cotisations devaient passer de 3,07 \$ à 3,30 \$. Nous les avons réduites de budget en budget, si bien qu'elles se situent maintenant à seulement 2,20 \$, ce qui représente une économie annuelle de 6,8 milliards de dollars pour les contribuables.

Si le député veut parler de baisses d'impôt, examinons ce que nous avons fait pour les travailleurs: des baisses d'impôt record de 100 milliards de dollars, et notamment des baisses de 35 p. 100 pour les travailleurs qui ont des familles. Voilà comment nous aidons les travailleurs.

M. Joe Peschisolido (Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député n'a peut-être pas saisi: je ne parlais pas de l'argent des contribuables mais des cotisations des travailleurs canadiens. Voilà où est le problème. Le gouvernement ne comprend pas.

L'actuaire en chef a dit que les cotisations d'assurance-emploi pourraient être réduites à 1,75 \$ et que le régime d'assurance-emploi serait tout de même en situation d'équilibre. La caisse d'assurance-emploi a un excédent de 36 milliards de dollars. Le vérificateur général a dit que cet excédent est tellement important qu'il enfreint presque la Loi sur l'assurance-emploi.

Si le ministre des Finances n'a pas réduit les cotisations, est-ce parce qu'il a déjà gaspillé et mal affecté l'excédent?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, j'invite le député à faire preuve de responsabilité et à se rappeler ce que nous avons fait compte tenu de la situation déplorable dont nous avons hérité en 1993. Nous avons constamment réussi à réduire le fardeau fiscal. C'est l'une de nos priorités. Nous avons dit que nous réduirions les impôts et nous continuerons de le faire.

Le compte d'assurance-emploi n'est pas une boîte à souliers. Les priorités sont nombreuses, mais la chose la plus importante que nous ayons faite pour aider les travailleurs qui ont des familles a été de réduire de 35 p. 100 l'impôt sur leur revenu.

* * *

*[Français]***LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI**

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, ce gouvernement n'a pas seulement exploité les chômeurs, mais, depuis 8 ans, il a traité injustement des milliers de personnes âgées qui sont parmi les plus démunies de la société, en les privant de 3,2 milliards de dollars qu'il leur doit en vertu du supplément de revenu garanti.

Je demande à la ministre du Développement des ressources humaines ce qu'elle attend pour rembourser ces personnes âgées de l'argent qu'elle leur doit?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, je reçois avec plaisir le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines sur cette importante partie du programme canadien de pensions.

Nous allons l'examiner en détail et répondre au comité dans les délais prescrits par la loi. Nous voulons nous assurer que chaque Canadien qui a droit au supplément de revenu garanti puisse le recevoir.

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, il aurait été facile pour la ministre d'approcher l'Association québécoise de défense des retraités pour identifier les personnes lésées.

Alors, comment la ministre peut-elle expliquer que le gouvernement soit si créatif quand il s'agit de venir chercher l'argent qu'on lui doit, et devienne si inefficace quand vient le temps de payer ses dettes aux personnes âgées?

●(1440)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais hier, nous avons pris des dispositions pour nous assurer que tous les Canadiens âgés qui sont admissibles au Supplément de revenu garanti le reçoivent. C'est précisément ce que je m'efforce de faire avec le ministre du Revenu national.

Je signale que nous avons reçu de l'organisme St. Christopher House une lettre où il est écrit ce qui suit:

Nous sommes très heureux d'apprendre que DRHC travaillera en collaboration avec l'ADRC pour communiquer directement avec les personnes âgées concernées. Cela semble être une façon efficace et efficace de régler le problème.

*Questions orales***L'ALLOCATION POUR FRAIS DE CHAUFFAGE**

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons que les libéraux veulent accorder le droit de vote aux prisonniers, et c'est d'ailleurs peut-être ce qui explique pourquoi ils ont fait parvenir un chèque à 1 600 prisonniers l'an dernier pour acheter leur vote, mais il semble également qu'ils aient cherché à obtenir le vote des résidents de cimetières lorsqu'ils ont envoyé des chèques de remboursement des frais de chauffage à 7 500 de ces morts reconnaissants.

Pourquoi le gouvernement a-t-il fait parvenir un demi-milliard de dollars des fonds publics à des prisonniers, à des morts et à des personnes riches, et quand ce même gouvernement fera-t-il preuve de respect pour les contribuables bien vivants et méritants en transmettant ses excuses pour l'usage abusif qu'il a fait des fonds publics?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons mis ce programme sur pied, nous avons établi deux critères. Tout d'abord, ces sommes devaient être versées à ceux qui en avaient le plus besoin, et deuxièmement, elles devaient être versées sans délai. C'est pourquoi nous avons voulu utiliser un mécanisme existant et c'est le mécanisme qui était disponible.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les libéraux n'avaient qu'un seul critère. Ils voulaient acheter des votes. Ils ne sont malheureusement pas arrivés à temps pour les 7 500 personnes décédées.

Lorsqu'ils disent qu'ils avaient ciblé les personnes à faible revenu, cela contredit manifestement les dires de la vérificatrice générale qui a affirmé que 40 p. 100 des chèques, totalisant une somme de 560 millions de dollars, avaient été envoyés à des gens n'ayant pas un faible revenu, qui se trouvaient en prison, qui étaient morts, qui vivaient à l'étranger ou qui étaient riches et avaient de bons revenus.

Pourquoi le ministre des Finances continue-t-il de refuser de s'excuser pour cet abus éhonté de l'argent des contribuables? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve d'un peu de respect envers les contribuables et ne consent-il pas à s'excuser?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'excuser d'avoir envoyé ces remises à ceux qui en avaient le plus besoin.

Ce qui m'intéresse toutefois, c'est cette nouvelle préoccupation envers les Canadiens à faible revenu. Le député pourrait peut-être nous dire quelles répercussions l'impôt uniforme qu'il propose pourrait avoir pour les Canadiens à faible revenu et non pour les riches, ou a-t-il abandonné cette idée stupide?

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, les personnes âgées ont été flouées de 3,2 milliards de dollars par le gouvernement, et il n'y a, à notre avis, qu'une chose à faire: leur rembourser ce que le gouvernement leur doit.

Je demande à la ministre de se lever à la Chambre tout de suite et de nous dire si elle va rembourser l'argent qu'elle doit.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que le supplément de revenu garanti est un élément très

important du programme global des pensions. Ce qui est extrêmement important, c'est de s'assurer que les personnes âgées au Canada qui ont droit à ce supplément, puissent l'obtenir.

Comme je l'ai dit, nous menons une campagne dynamique dans les communautés et travaillons avec les organismes bénévoles. Mon collègue, le ministre du Revenu national, et moi-même travaillons afin de nous assurer que toutes les personnes âgées qui ont droit à ce supplément puissent l'obtenir.

[Français]

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, on comprend mal la réticence de la ministre qui fait perdre 3,2 milliards de dollars, depuis huit ans, aux personnes les plus vulnérables, les plus démunies de la société.

Pourquoi la ministre refuse-t-elle de poser le seul geste honorable qui soit, c'est-à-dire d'annoncer qu'elle va rembourser?

Les personnes âgées ont des droits, respectez-les.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fait une priorité de s'assurer que les Canadiens qui ont droit à cet important supplément soient au courant de ce dernier.

Le député sait qu'il existe dans la loi en vigueur une disposition de rétroactivité. Le comité a fait des recommandations que je suis impatiente d'examiner. J'y répondrai de la manière appropriée.

* * *

● (1445)

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la vérificatrice générale dit que la ministre du Patrimoine canadien n'exerce aucun contrôle sur les dépenses de son ministère. L'an dernier, il a été question encore et encore du gaspillage et de la mauvaise gestion des subventions et contributions. On se serait attendu à ce que, depuis, la ministre du Patrimoine canadien ait compris le message et saisi le fait que les Canadiens ne veulent pas voir leur argent gaspillé.

Que dit la vérificatrice générale? Il y a encore des sommes versées sans qu'il y ait de documents à l'appui, on verse encore des sommes supérieures à celles demandées et il y a encore de l'argent versé dans des situations où il y a conflit d'intérêts.

Ma question s'adresse à la ministre. Quand va-t-elle s'attaquer sérieusement au problème du gaspillage et quand va-t-elle gérer son ministère conformément aux attentes des Canadiens?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, la vérificatrice générale a aussi dit que le ministère avait apporté des changements importants dans sa façon de traiter les subventions et contributions et que nous avons aussi bien progressé dans la recherche d'une solution aux problèmes signalés en 1998; nous nous sommes donc déjà occupés de la question.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre a parlé de 1998. C'est exact. La vérificatrice générale a dit qu'en 1998, il y avait un problème au sein de ce ministère. La vérificatrice générale a dit hier qu'un problème subsistait toujours au sein de ce ministère.

Ce qu'il faut se demander, c'est: quand la ministre va-t-elle faire le ménage au sein de son ministère de manière à ce que les Canadiens aient l'assurance que leur argent n'est pas gaspillé?

Questions orales

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, en fait, la déclaration de la vérificatrice générale, selon laquelle nous avons bien progressé dans la recherche d'une solution aux problèmes signalés, figure dans la conclusion de son rapport.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Développement des ressources humaines. Des électeurs nous ont demandé où en étaient les chèques de remise de l'assurance-emploi.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député veut sans doute parler de l'importante pratique voulant que l'on permette aux prestataires de l'assurance-emploi de demander une avance dans le temps des Fêtes. Cette pratique très importante est valable.

Je tiens à assurer à la Chambre que, comme par le passé, les prestataires de l'assurance-emploi pourront demander leurs prestations à l'avance et recevoir leur chèque pour la période des Fêtes.

* * *

LA FISCALITÉ

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, la vérificatrice générale rapporte que, au cours d'une récente année, une vingtaine de riches comédiens étrangers ont fraudé le fisc de quelque 10 millions de dollars. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il laissé aller ces 10 millions de dollars d'impôt qui auraient pu servir à financer des programmes sociaux. Qui a donné l'ordre de ne pas les percevoir?

Je sais qu'il n'y a rien comme le show-business, mais pourquoi a-t-on attendu en juin dernier pour supprimer cette échappatoire fiscale et empêcher que cela ne se reproduise? Pourquoi a-t-on mis tant de temps à supprimer cette échappatoire?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous qu'il existe un crédit d'impôt. Nous savons tous aussi que, conformément à la loi canadienne, on retenait 15 p. 100 sur les contrats conclus par des comédiens non canadiens avec des producteurs canadiens.

Nous avons examiné ce problème au cours de la dernière décennie et le gouvernement a eu le courage de le résoudre. Après avoir consulté l'ACDR et le ministère des Finances, nous avons modifié la loi. Nous retenons aujourd'hui 23 p. 100 par contrat. Nous sommes fiers de ce que nous faisons.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Dans le cadre des négociations sur le bois d'oeuvre, les travailleurs et les collectivités qui vivent de l'industrie forestière en Colombie-Britannique sont trahis par leur gouvernement libéral qui cède aux pressions de l'administration américaine pour ce qui est de l'exportation de grumes coupées sur les terres de l'État. Or, les exportations de grumes correspondent à la perte d'emplois canadiens de qualité.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre que, dans le cadre d'une entente avec les États-Unis sur le bois d'oeuvre, il ne fera rien qui affaiblisse ou élimine le contrôle qu'exerce le gouvernement fédéral sur les exportations de grumes provenant de terres privées?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait en désaccord avec l'analyse du député. Il jette tout à la poubelle, notamment les efforts consentis par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour gérer ses forêts de façon plus satisfaisante pour l'industrie et pour régler le différend qui nous oppose depuis longtemps aux États-Unis au chapitre du bois d'oeuvre.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique travaillent en équipe. Nous avons fait preuve d'audace et de courage. J'espère vraiment que nous pourrons régler ce différend sur le bois d'oeuvre à la satisfaction de tous les travailleurs du pays, d'un océan à l'autre.

* * *

● (1450)

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale continue de dire aux Canadiens que les Forces canadiennes sont plus aptes au combat aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans, mais la vérificatrice générale dit que c'est faux et nous savons tous que c'est faux.

Nos médias nationaux regorgent de détails embarrassants et inquiétants au sujet des conséquences de la mauvaise gestion de nos forces armées et de l'insuffisance des ressources affectées à celles-ci par le gouvernement.

Comment le gouvernement peut-il s'attendre à ce que les hommes et les femmes des forces armées s'acquittent de leurs tâches de façon pertinente et sécuritaire compte tenu du peu d'appui qu'il leur donne?

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie de nouveau la députée des efforts qu'elle consent dans le but d'obtenir une majoration du budget militaire.

La politique de défense du Canada prévoit des forces polyvalentes et aptes au combat. À maintes et maintes reprises, nos forces armées ont fait la preuve de leur aptitude dans un contexte de sécurité d'après-guerre froide: au Kosovo, en Érythrée et, maintenant, en Bosnie. Nous faisons notre part et nous la faisons bien. Nous devrions rendre hommage aux Forces canadiennes et les remercier de leur travail bien accompli.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD): Monsieur le Président, nous voulons tous rendre hommage à nos forces armées, mais nous ne pouvons en faire autant dans le cas du gouvernement.

Nos militaires sont mis en danger par leur propre gouvernement selon les données incontestables figurant dans le rapport de la vérificatrice générale: batteries empruntées; ruban adhésif entoilé; flotte d'Aurora qui n'est pas prête 58 p. 100 du temps; Sea King qui ne sont pas prêts 70 p. 100 du temps; problèmes de formation; absence de pièces de rechange; manque de spécialistes; épuisement lié aux périodes de service; maintenance préventive réduite de moitié.

Que prévoit faire le gouvernement pour corriger cette injustice à l'endroit de nos Forces canadiennes?

Questions orales

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne crois pas que l'on puisse couvrir tous ces sujets en 35 secondes. Nous prenons bonne note des aspects concrets soulignés par la vérificatrice générale dans son rapport. Nous sommes toujours heureux d'accueillir son rapport et de veiller à ce que l'on donne suite de façon continue aux problèmes qu'elle soulève.

La situation des Forces canadiennes est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a été au cours des 10 dernières années. Le programme de recrutement fonctionne à merveille. Les Forces canadiennes accomplissent ce qu'on leur a demandé de faire à maintes et maintes reprises.

* * *

LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la GRC n'a pas confirmé les allégations du premier ministre à l'effet qu'un document montrant qu'il s'est trouvé directement en conflit d'intérêts sur le plan financier était un faux. Certains des meilleurs enquêteurs judiciaires du pays ont refusé de corroborer les dires de notre premier ministre. Le nuage de soupçons continue de planer sur le premier ministre. Que fera-t-il? Comment procédera-t-il pour se blanchir?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, les soupçons et les nuages ne se trouvent que dans l'esprit du député.

Le Bureau du premier ministre, le premier ministre lui-même et la Banque de développement du Canada affirment que ce document est un faux. Il se trouvait dans les classeurs de la Banque de développement du Canada. Lorsqu'il a été mis au jour, il a été remis à la GRC qui fait enquête.

Mon collègue devrait s'acheter un ventilateur pour dissiper le nuage de brouillard qui l'entoure. C'est lui qui est nébuleux et non le premier ministre.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre et la Banque de développement du Canada travaillent depuis huit mois pour prouver à la GRC que ce document est effectivement un faux. Ils n'ont pas encore réussi à convaincre la Gendarmerie royale du Canada. Le premier ministre va-t-il soit admettre qu'il s'est trouvé en conflit d'intérêts, soit présenter les documents nécessaires pour prouver sa version des faits?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, selon un des principes fondamentaux du droit canadien et britannique, ceux qui affirment une chose doivent la prouver. Il n'appartient pas au premier ministre de prouver qu'il agissait correctement même si tel est le cas. Il appartient au député et à ceux qui profèrent ces allégations fausses et fantaisistes de fournir des preuves.

Le député a tort. La GRC n'a pas constaté de faute. Le député devrait retirer ses affirmations gratuites s'il est capable d'un minimum de décence.

* * *

[Français]

LES CONVENTIONS FISCALES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement prive 270 000 personnes les plus démunies de 3,2 milliards de dollars, le Canada maintient sa

convention fiscale avec La Barbade pour permettre notamment à 53 individus les plus riches de soustraire de l'impôt plus de 800 millions de dollars de gains sur le capital, selon la vérificatrice générale.

Le gouvernement va-t-il entendre les demandes de la vérificatrice générale, qui s'ajoutent à celles du Bloc québécois, et mettre fin à sa convention fiscale avec La Barbade?

● (1455)

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons plus de 70 accords de ce genre qui visent à éviter la double taxation.

Ce que la vérificatrice générale dit essentiellement dans son rapport, c'est que nous sommes effectivement intervenus. Nous avons fait preuve de vigilance. Elle a même soulevé certains cas où nous sommes intervenus avec énormément de résultats positifs. Elle reconnaît également que, dans le passé, lorsque nous devions modifier la législation, nous l'avons fait.

Dans ce cas-ci, si nous devons intervenir pour modifier le traité ou encore la législation, ce sera fait pour protéger notre base fiscale, comme on le fait d'habitude.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, on ne peut pas éviter la double taxation avec La Barbade, le taux de taxation est de zéro, en passant.

Pendant que le ministre des Finances pige allègrement dans la caisse de l'assurance-emploi, pendant que son gouvernement prive les personnes âgées de 3,2 milliards de dollars, ce même ministre encourage l'utilisation d'une convention fiscale avec La Barbade, qui avantage huit des onze filiales de sa propre compagnie maritime.

Je demande ceci au premier ministre: n'est-ce pas là l'illustration d'un vrai conflit d'intérêts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce genre d'accusations personnelles n'a pas sa place à la Chambre des communes. Le ministre des Finances a mis tous ses actifs en fiducie dès le début de son entrée en fonction. Il a très bien servi le pays.

On sait très bien que d'agir de cette façon montre le désespoir des partis d'opposition.

* * *

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le seul but du Hamas est de détruire Israël. L'organisation utilise les oeuvres de bienfaisance comme un outil de relations publiques en vue de recruter des membres, de susciter de la sympathie envers la cause terroriste et même de former les futurs terroristes. Le premier ministre ne voit là aucun problème, mais les Canadiens sont d'un autre avis. Les Canadiens n'en reviennent pas de voir le manque de fermeté du premier ministre dans la lutte au terrorisme.

L'Alliance canadienne veut mettre fin aux activités des organisations terroristes. Pourquoi le premier ministre tient-il tant à leur laisser remettre des reçus aux fins de l'impôt?

*Questions orales***L'INDUSTRIE AÉRIENNE**

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le Canada condamne tout acte terroriste et toute organisation qui appuie les terroristes. À l'instar des Britanniques, nous avons ajouté le mouvement de guérilla Hamas aux groupes dont les actifs ont été gelés au Canada. Nous continuerons de prendre les mesures qui s'imposent.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il me tarde de voir les allègements fiscaux que l'on consentira aux terroristes dans le quatrième livre rouge. Ce serait une bonne plate-forme politique pour les députés d'en face.

Hier, le premier ministre a refusé de condamner Yasser Arafat, qui approuve et abrite des terroristes. Aujourd'hui, à Genève, les participants à une conférence des Nations Unies ont adopté unilatéralement une résolution dénonçant Israël. Malheureusement, le gouvernement a appuyé cette résolution. Cette position mitigée permettra aux opposants au processus de paix de miner le processus bilatéral en cours. Cette position sera récupérée par les terroristes qui s'en serviront pour légitimer leurs attaques contre les civils israéliens et menacera la neutralité canadienne.

Est-ce là le sens que les libéraux donnent à une approche équilibrée?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous étions à cette conférence alors que d'autres avaient décidé de ne pas y participer. Nous croyons en la politique de la participation. Notre représentant a indiqué clairement que la résolution, en ce qui concerne Israël, était tout à fait inacceptable. Nous pensons qu'il vaut mieux participer et s'exprimer que d'être absent et laisser adopter une résolution sans s'y opposer.

* * *

[Français]

LE SECTEUR BÉNÉVOLE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor. C'est aujourd'hui la Journée internationale des bénévoles. C'est aussi le dernier jour de l'Année internationale des bénévoles décrétée par les Nations Unies.

Qu'est-ce que le gouvernement du Canada a fait pour remplir les engagements du discours du Trône de 1999 afin d'améliorer les relations avec le secteur bénévole et communautaire?

• (1500)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, le premier ministre du Canada a signé un accord avec le secteur bénévole et a annoncé l'initiative canadienne sur le bénévolat avec un montant de 50 millions de dollars pour cinq ans.

Cet accord va nous aider à développer une meilleure relation avec le secteur bénévole, une relation de collaboration, de confiance et de partenariat.

[Traduction]

Nous trouvons tous que la contribution des bénévoles est importante dans nos collectivités. J'invite tous les députés à faire du bénévolat et à appuyer des organismes bénévoles dans leur collectivité.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, grâce au ministre des Transports et au gouvernement, Air Canada a le quasi-monopole du service aérien dans notre pays, sur les lignes intérieures. À cela, le ministre des Transports a répondu hier: «C'est intenable du point de vue du gouvernement et du Parlement; je soupçonne que c'est également intenable du point de vue du public qui veut avoir le choix.» Sa politique pour appuyer cette déclaration et l'idée qu'il a lancée hier est qu'Air Canada devrait avoir l'entier monopole sur les grandes lignes intérieures.

Comment se fait-il qu'il soit intenable qu'Air Canada détienne 85 p. 100 du marché, mais que le gouvernement soit maintenant prêt à lui accorder 100 p. 100 des lignes intérieures au Canada? Comment ça se fait?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je commence à avoir l'habitude d'entendre le député dire des choses fausses quand il pose une question.

Le fait est que la politique du gouvernement, que son parti a appuyée en l'an 2000, fonctionnait bien avant le 11 septembre. Le 11 septembre, il s'est produit quelque chose qui a causé des torts très graves à l'industrie aérienne, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. J'oserais espérer que le député coopère avec nous pour essayer de trouver une solution au lieu de porter de fausses accusations à la Chambre.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la solution consiste en partie à remplacer le ministre des Transports, chose que le gouvernement refuse de faire.

Au lieu de pointer du doigt les événements du 11 septembre, comme le fait le gouvernement à la moindre occasion, le ministre des Transports devrait se regarder dans une glace et se pointer du doigt. Il a donné 100 millions de dollars à Air Canada à titre d'indemnisation. Air Canada a pris cet argent, a lancé Tango et a acculé Canada 3000 à la faillite.

C'est la faute du ministre des Transports et du gouvernement si la concurrence dans l'industrie aérienne est inexistante dans les deux tiers du pays. Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas qu'il est responsable de la disparition de la concurrence sur nos lignes aériennes?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on aurait pensé que le député se serait empressé de féliciter le gouvernement d'avoir présenté des mesures plus dures en ce qui concerne la Loi sur la concurrence, afin de permettre aux compagnies aériennes de l'Ouest, comme WestJet, de desservir l'Est du Canada et d'y offrir le service que méritent les voyageurs.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, malgré les beaux discours du ministre des Transports concernant le respect de la Loi sur les langues officielles par Air Canada, le gouvernement nous a donné l'heure juste hier en affirmant, et je cite: «[...] qu'il n'y a pas de pénalité attachée spécifiquement au non-respect de cette loi-là.»

Initiatives ministérielles

Le ministre des Transports ne convient-il pas que, dans les faits, il n'y a aucune volonté politique de faire appliquer la loi, et que cette situation doit changer si on veut réellement protéger le français, entre autres chez Air Canada?

L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, Air Canada est tenue par la loi de respecter la Loi sur les langues officielles. Ceci n'est pas négociable. Grâce à la détermination du Comité mixte sur les langues officielles, le président d'Air Canada est venu dire qu'il aurait un plan d'action pour le mois de mars et qu'il a signé un protocole d'entente avec la commissaire aux langues officielles pour s'assurer avec les syndicats que les plaintes seraient mieux traitées.

Le gouvernement est déterminé à suivre de près le redressement de la situation à Air Canada, compte tenu des langues officielles.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, la quantité d'énergie produite par les sources renouvelables à faible impact comme l'eau, le vent, le soleil, les biogaz, la biomasse et autres augmente chaque année au Canada. Les associations nationales ont demandé au gouvernement fédéral de mettre sur pied un programme de certification qui permettrait d'identifier l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour aider les consommateurs à identifier les sources d'énergie écologiques?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement appuie la mise au point de sources d'énergie alternatives renouvelables et écologiques. De nouvelles directives seront rendues publiques le 8 décembre. Elles définiront les critères qui s'appliqueront à l'homologation et à l'autorisation de sources d'énergie renouvelables à faible impact. Cela permettra de favoriser la diversité du marché, de même que, bien sûr, les sources d'énergie renouvelables à faible impact.

* * *

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, je crois qu'on doit dire bravo à Hollywood. Les vedettes ont trompé le gouvernement, mais elles n'ont certainement pas réussi à tromper la vérificatrice générale. Cette dernière affirme que le ministre du Revenu ferme les yeux alors que les vedettes de cinéma millionnaires des États-Unis épargnent des millions de dollars en impôts au Canada.

Le gouvernement n'a d'argent ni pour l'armée ni pour les soins de santé et il se permet des cafouillis de milliards de dollars, mais il permet aux vedettes de Hollywood ne de pas payer d'impôts.

On n'a pas réussi à régler ce problème avant le mois de juin, mais la question est la suivante. Quand le gouvernement mettra-t-il un terme à tous ces gaspillages et à cette gabegie?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, ce problème existe depuis des décennies. Le problème existait déjà alors que les conservateurs étaient au pouvoir dans les années 1980. Ces derniers ont fermé les yeux et cela a eu des répercussions sur notre assiette fiscale.

De ce côté-ci du gouvernement, nous avons réussi à régler ce problème en consultation avec le ministère des Finances et avec toute l'industrie. Ces gens devront désormais payer ce qu'ils doivent à la société canadienne.

* * *

● (1505)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre tous les partis représentés à la Chambre, et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour mettre immédiatement aux voix la motion des voies et moyens n° 11.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

LOI DE 2001 SUR L'ACCISE

Hon. Jim Peterson (Secretary of State (International Financial Institutions), Lib.) propose: Que la motion de voies et moyens en vue du dépôt d'une loi visant la taxation des spiritueux, du vin et du tabac et en vue de la mise en oeuvre des hausses des taxes sur le tabac et des modifications au traitement des provisions de bord, déposée le mardi 4 décembre, soit adoptée.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés. Est-on d'accord pour dire que les députés sont déjà ici?

Des voix: D'accord.

● (1515)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*Initiatives ministérielles**(Vote n***POUR**

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Assadourian
Bachand (Saint-Jean)
Baker
Barnes
Bélair
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Bigras
Blondin-Andrew
Bonwick
Bourgeois
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Cardin
Catterall
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Cotler
Cullen
Dalphond-Guiral
Dion
Dromisky
Dubé
Duhamel
Easter
Farrah
Folco
Fournier
Gagnon (Québec)
Galloway
Girard-Bujold
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hubbard
Jackson
Jordan
Keys
Knutson
Laframboise
Lancôt
Lavigne
Leung
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Marleau
McCallum
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Paquette
Parrish
Peric
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Price
Provenzano
Reed (Halton)
Richardson
Rocheleau
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
St-Jacques
St. Denis

Allard
Assad
Augustine
Bagnell
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bergeron
Bevilacqua
Binet
Bonin
Boudria
Brien
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Castonguay
Cauchon
Chrétien
Collenette
Copps
Crête
Cuzner
DeVillers
Discepola
Drouin
Duceppe
Duplain
Eyking
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon (Champlain)
Gauthier
Godfrey
Graham
Grose
Guay
Harb
Harvey
Ianno
Jennings
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Laliberte
Lastewka
Lee
Lincoln
Loubier
Mahoney
Maloney
Marcil
Matthews
McGuire
McLellan
Ménard
Minna
Murphy
Nault
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pagtakhan
Paradis
Patry
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Robillard
Rock
Sauvageau
Scherrer
Sgro
St-Hilaire
St-Julien
Steckle

Stewart
Telegdi
Tirabassi
Tonks
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
Wood— 183

Szabo
Thibeault (Saint-Lambert)
Tobin
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Valeri
Venne
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Asselin
Bailey
Blaikie
Brisson
Cadman
Chatters
Comartin
Day
Doyle
Elley
Gallant
Goldring
Grey (Edmonton North)
Hearn
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Keddy (South Shore)
Lill
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Meredith
Moore
Obhrai
Penson
Reynolds
Skelton
Sorenson
Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Wasylycia-Leis
Williams

Abлонczyk
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Benoit
Borotsik
Burton
Casson
Clark
Cummins
Desjarlais
Duncan
Epp
Godin
Grewal
Harris
Herron
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Merrifield
Nystrom
Pallister
Peschisolido
Ritz
Solberg
Spencer
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Vellacott
Wayne
Yelich— 74

PAIRÉS

Députés

Carroll
Eggleton
Lalonde
LeBlanc
Roy

Desrochers
Gagliano
Lebel
Martin (LaSalle—Émard)
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)— 10

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Affaires courantes

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET DE LOI C-42—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam le jeudi 22 novembre dernier au sujet du projet de loi C-42, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, déposé plus tôt ce jour-là.

[Français]

J'aimerais d'abord remercier l'honorable député d'avoir soulevé cette question ainsi que l'honorable leader du gouvernement à la Chambre de sa contribution à cet égard.

L'honorable député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam allègue que le contenu du projet de loi C-42 a fait l'objet d'une fuite aux médias avant son dépôt et sa première lecture à la Chambre. Pour étayer ses dires, il a fait mention de deux articles de journaux publiés le jeudi 22 novembre 2001, le premier dans le *Globe and Mail* et le second dans le *National post*.

[Traduction]

J'ai examiné les articles en question et je ne peux en tirer aucune preuve claire démontrant l'existence d'une telle fuite. Les articles mentionnent un certain nombre de sources, toutes anonymes, et comprennent tant des suppositions que des affirmations sur le contenu du projet de loi. Aucune source, gouvernementale ou autre, n'est citée à l'égard du contenu de nature confidentielle du projet de loi.

La présidence n'est pas en mesure, à la lecture de ces articles, de faire la distinction entre les renseignements qui auraient été communiqués directement aux journalistes visés, le cas échéant, et les renseignements qui constituent uniquement des suppositions ou des inférences de leur part, étant donné l'ampleur de la documentation accessible dont ils auraient pu s'inspirer.

Par exemple, comme l'a fait remarquer le leader du gouvernement à la Chambre, le titre même du projet de loi, soit Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, fournit un indice important.

Le journaliste intrépide prêt à consacrer du temps à l'examen du texte de la Convention sur les armes biologiques et à toxines ou même des travaux de la conférence internationale qui en étudie actuellement les dispositions pourrait sans doute en retirer des avantages substantiels puisque le projet de loi C-42 est le texte de mise en œuvre de la convention qui donne suite à sa ratification par le Canada.

Par conséquent, le simple fait que ces suppositions ou ces inférences concordent avec le contenu du projet de loi ne constitue pas en soi, à première vue, une atteinte au privilège.

Dans les circonstances, rien m'indique à la présidence, d'après les preuves soumises par l'honorable député, que le projet de loi C-42 a été divulgué avant son dépôt. En l'absence d'une telle preuve, la présidence ne peut trouver aucun fondement qui puisse justifier une question de privilège. Je remercie les honorables députés de leur attention.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Brian Tobin (pour le ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrageurs avec éthylomètre).

(La motion est réputée adoptée.)

L'hon. Jim Peterson (pour le ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1520)

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth concernant le 13^e colloque de cette association, qui s'est tenu en Tasmanie du 15 au 21 octobre 2001.

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth concernant le 24^e colloque régional de cette section, qui s'est tenu à Regina, en Saskatchewan, du 18 au 21 octobre 2001.

Mme Carolyn Parrish (Mississauga—Centre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN, qui représentait le Canada à la réunion conjointe du Comité de la défense et de la sécurité, des sciences politiques et de la technologie de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, tenue à Kiev, en Ukraine, du 7 au 9 novembre 2001.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Affaires courantes

[Traduction]

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 26 septembre, le comité a étudié le projet de loi C-15B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, et a convenu d'en faire rapport avec une proposition d'amendement. Je remercie les membres du comité et le personnel pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en si peu de temps.

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de président du Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du comité.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 20 novembre, le comité a examiné le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, et en fait rapport avec une proposition d'amendement.

De même, conformément à son ordre de renvoi du vendredi 20 novembre, le comité a examiné le projet de loi C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, et en fait rapport, dans les deux langues officielles, avec une proposition d'amendement.

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Mme Susan Whelan (Essex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, au sujet du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence, avec une proposition d'amendement.

Je remercie tous les témoins, les membres du comité, les attachés de recherches et tous les autres pour leur dur labeur et leur coopération tout au long des délibérations du comité sur le projet de loi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Maintenant que les comités ont déposé leurs rapports, des consultations ont eu lieu entre les leaders à la Chambre et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter l'ordre suivant, afin de faciliter les choses aux députés. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique normale, les étapes du rapport des projets de loi C-15B et C-44 puissent être prises en considération à compter du jeudi 6 décembre 2001.

Autrement dit, les projets de loi dont il vient d'être fait rapport pourraient être étudiés demain.

•(1525)

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-418, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration au nom d'un électeur frappé d'incapacité mentale).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire, intitulé Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

Le projet de loi vise à permettre à une personne de posséder un certificat de procuration en vertu de la loi, afin d'agir au nom d'une personne dont il a la responsabilité légale. Un cas semblable s'est produit dans ma circonscription, Cambridge, durant les élections fédérales de 2000. J'encourage tous les députés de la Chambre à appuyer le projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

M. Peter Adams: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le quarante-et-unième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la télédiffusion des délibérations des comités de la Chambre, déposé à la Chambre le lundi 3 décembre, soit adopté.

Le Président: Le député de Peterborough a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Keith Martin: Monsieur le Président, afin de prévenir le massacre imminent de milliers de civils noirs innocents au Zimbabwe, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer que le gouvernement, de concert avec d'autres États, gèle les biens personnels du président Robert Mugabe du Zimbabwe; interdise à M. Mugabe et à ses ministres de faire tout voyage international; suspende le Zimbabwe du Commonwealth; et exige un embargo sur les armes au Zimbabwe.

Le Président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LE TERRORISME

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition provenant de 150 habitants de ma circonscription, Île de Vancouver-Nord. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de combattre le terrorisme de manière juste et de tempérer les ardeurs de ceux qui voudraient que le gouvernement riposte par la violence.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai à présenter trois pétitions qui concernent la protection des personnes handicapées.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire respecter l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Latimer, aux termes de l'article 51 de la Charte des droits et libertés.

Initiatives ministérielles

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions concernant la cruauté gratuite ou la torture des animaux. Les pétitionnaires estiment que c'est une infraction criminelle grave et que les peines encourues devraient tenir compte de ce fait. Ils demandent au Parlement d'adopter immédiatement le projet de loi C-15B.

[Français]

LA PAIX

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition signée par 918 étudiants et professeurs du Collège Notre-Dame de Montréal.

Suite aux événements tragiques du 11 septembre, ils dénoncent tout acte émanant d'un désir de vengeance ou de préjugés raciaux ou religieux.

Dans cette optique, ils demandent au Parlement que le Canada soit un modèle de paix pour toute l'humanité, basé sur la justice pour tous, le respect de chaque être humain et le partage équitable des biens.

[Traduction]

LA PORNOGRAPHIE

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, je désire déposer une pétition au nom de plusieurs de mes électeurs qui demandent au Parlement d'adopter une mesure législative interdisant la production et la diffusion de pornographie.

LES ALIMENTS TRANSGÉNIQUES

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole afin de présenter une pétition de la part de citoyens de la région de Peterborough qui appuient le projet de loi C-287, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (aliments transgéniques).

Les pétitionnaires appuient l'étiquetage obligatoire qui servirait à des fins de recherche et permettrait de contrôler, après la distribution des aliments transgéniques, les effets que ceux-ci peuvent avoir sur la santé. Ils demandent au Parlement du Canada d'appuyer les principes du projet de loi C-287 et d'accorder à tous les Canadiens le droit de décider s'ils veulent ou non acheter des produits contenant des éléments transgéniques.

Je me demande si je pourrais avoir le consentement unanime pour revenir à la présentation de motions.

• (1530)

Le Président: Le député de Peterborough a-t-il le consentement unanime pour revenir à la présentation de motions?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante. Je propose:

Que le 41^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la télédiffusion des délibérations des comités à la Chambre, présenté à la Chambre le lundi 3 décembre 2001, soit adopté.

Le Président: Le député de Peterborough a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-41, Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Jim Peterson (au nom du ministre du Commerce international) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Jim Peterson (au nom du ministre du Commerce international) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-33, Loi modifiant la Loi sur le transport aérien, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Jim Peterson (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Jim Peterson (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

L'hon. Jim Peterson (au nom du ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé) propose: Que le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles de son examen sérieux du projet de loi C-27, concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Je profite de l'occasion pour remercier tous les témoins qui ont pris le temps de présenter leur point de vue au comité au sujet de cette question importante pour tous les Canadiens.

Il est parfaitement clair que les avantages de l'option nucléaire parmi l'ensemble des sources d'énergie du Canada s'accompagnent de la responsabilité de bien gérer les déchets qui en résultent.

Les déchets en question sont des amas de combustibles solides qui se dégagent des réacteurs construits à l'aide de notre technologie Candu. Les déchets existants sont actuellement entreposés en sûreté dans des sites de réacteurs, en attendant l'élaboration d'une stratégie de gestion à long terme. La nature des déchets nécessite une approche de gestion à long terme. La création et le contrôle de l'énergie nucléaire relèvent du gouvernement fédéral. Ils incombent au gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada a le devoir d'assumer ses responsabilités dans ce secteur. Ces responsabilités comprennent la question primordiale que constitue un rôle de surveillance.

Le projet de loi C-27 constitue un progrès important pour le Canada en ce qui concerne la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Le projet de loi est l'aboutissement de plus de 25 années de recherche, d'évaluation environnementale et de longues consultations avec les intéressés, y compris les propriétaires de déchets, la province, la population et les organisations autochtones.

La majorité des Canadiens qui expriment leur opinion réclament une solution à ce problème. Ils veulent que le gouvernement du Canada élabore une stratégie claire, équitable et exhaustive pour réaliser des progrès réels.

Le projet de loi C-27 est entièrement conforme au Cadre d'action sur les déchets radioactifs que le gouvernement du Canada a élaboré en 1996. Ce cadre d'action dit clairement que l'objectif du gouvernement est de s'assurer que l'élimination des déchets radioactifs se fait de manière intégrée, sûre, efficace et non préjudiciable à l'environnement.

Je serai parfaitement clair. Le gouvernement surveille depuis longtemps les aspects de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire qui concernent la santé, la sûreté, l'environnement et la sécurité, en appliquant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, adoptée en 1945. Cette loi a été renforcée et remplacée par

Initiatives ministérielles

la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, qui est entrée en vigueur le 31 mai 2000.

Le projet de loi sur les déchets de combustible nucléaire est nécessaire pour que soit mis en oeuvre le cadre stratégique du gouvernement du Canada concernant les déchets radioactifs et pour faire en sorte que les activités de gestion des déchets soient menées d'une manière exhaustive, rentable et intégrée, tout en tenant compte de considérations financières, sociales, éthiques, socioéconomiques et d'autres aspects plus généraux.

Si le Parlement adopte le projet de loi C-27, celui-ci sera un complément à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Ensemble, ces deux lois garantiront que l'évacuation des déchets radioactifs se fasse de façon sécuritaire, écologique, complète et intégrée.

Les exigences particulières qui sont le pivot du projet de loi dont nous sommes saisis s'inspirent des principes généraux énoncés dans le cadre stratégique. D'entrée de jeu, nous avons voulu entendre les opinions et les intérêts des personnes concernées et nous avons tenté d'arriver à un juste équilibre entre les priorités opposées.

Ce fut tout un défi à relever, et il n'a pas pu l'être rapidement ni à la hâte. Nous sommes toutefois arrivés à un juste équilibre. Je suis certain que ce cadre législatif nous aidera à progresser efficacement dans la mise en oeuvre d'une solution dans l'intérêt des Canadiens.

Le projet de loi C-27 s'inspire de l'excellent travail de la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire, aussi appelée la Commission Seaborn, et de la réponse du gouvernement à son rapport. La commission a étudié la question de manière exhaustive pendant près de dix ans et a tenu des consultations publiques à l'échelle du Canada. Elle a soumis des recommandations au gouvernement, qui a adopté la plupart d'entre elles, comme en témoigne sa réponse au rapport de la Commission Seaborn.

Je répète que nous avons grandement apprécié le travail accompli par les membres et la présidence de la commission. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir fait preuve de dévouement et d'avoir écouté toutes les idées que les Canadiens ont voulu exprimer. Le gouvernement a pris au sérieux le travail de la commission, les recommandations de cette dernière ayant eu d'importantes répercussions sur l'élaboration de la politique gouvernementale.

● (1535)

Quelle a été la réaction du public au projet de loi C-27? La mesure législative visant à assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire a reçu un vaste appui. Des préoccupations ont néanmoins été soulevées au sujet de certains détails du projet de loi C-27. Des membres du public ont exprimé des inquiétudes parce que le gouvernement n'a pas adopté la recommandation Seaborn concernant la création d'une société d'État chargée d'assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Le groupe Seaborn a déclaré qu'il existait divers types d'organisation possibles et que chacun comportait des avantages et des inconvénients. Il a abouti à la conclusion suivante:

Quelle que soit la structure retenue, cependant, les objectifs et les responsabilités de l'agence doivent être précisés de façon aussi claire et explicite que possible, que ce soit dans une mesure législative ou dans une charte.

En conformité avec les pratiques canadiennes actuelles et antérieures, le projet de loi C-27 ferait de l'industrie la principale responsable des activités. Un contrôle approprié serait exercé par le gouvernement. Ce dernier exercerait un contrôle général sur l'organisme de gestion des déchets établi par l'industrie nucléaire.

Initiatives ministérielles

Cette démarche a été retenue afin de nous permettre de progresser avec efficacité. Elle assurerait une distinction claire entre les exécutants et ceux qui les régissent, permettant ainsi d'éviter les conflits d'intérêts. De même, l'organisme de gestion des déchets serait chargé d'établir et de financer un conseil consultatif crédible et efficace. Le contrôle découlerait des exigences du projet de loi en matière de transparence.

Au moment de l'établissement des dispositions du projet de loi C-27 concernant le contrôle, on a pris soin d'harmoniser celles-ci avec les pouvoirs fédéraux de surveillance prévus dans la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui seraient exercés à long terme dans le cadre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Non seulement avons-nous vu à ce qu'il y ait de multiples mécanismes de contrôles gouvernementaux, comme le recommandait le groupe Seaborn, mais encore nous nous sommes assurés qu'il n'y aurait pas de recoupements indus entre les mécanismes.

Nous avons écouté le public qui a demandé de la transparence. Les membres du public veulent participer aux décisions importantes qui influent sur leur vie et sur celle de leurs enfants. Le projet de loi C-27 prévoit la transparence obligatoire. Cela a été recommandé par le groupe Seaborn et accepté par le gouvernement du Canada qui y voit une condition essentielle à l'accroissement de la confiance du public.

À titre d'exemple, tous les rapports des organismes de gestion des déchets présentés au ministre, y compris l'étude initiale des choix possibles, seraient rendus publics. L'organisme de gestion des déchets serait tenu de mener des consultations publiques à toutes les étapes du processus. Tous les commentaires du conseil consultatif concernant les rapports des organismes de gestion des déchets devraient être rendus publics. Le gouvernement serait soumis à des exigences supplémentaires en matière de consultation en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Comment les services publics et les provinces visés ont-ils accueilli le projet de loi C-27? Les principaux propriétaires de déchets de combustible nucléaire ont fait savoir au gouvernement et au comité de la Chambre qu'ils accueillent favorablement un resserrement de la réglementation. Le projet de loi C-27 leur fournit un cadre stratégique clair quant à leurs responsabilités publiques. Il ne crée pas de fardeau financier impossible à gérer. Les petits propriétaires de déchets ont pris note que la nouvelle société de gestion des déchets nucléaires sera tenue de leur fournir des services de gestion à long terme à un coût raisonnable.

Pour élaborer ce projet de loi, le gouvernement a consulté les provinces concernées, en l'occurrence l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Nous avons pris en compte bon nombre de leurs sujets de préoccupation. Nous avons réglé nombre des questions que ces provinces ont soulevées et fait preuve d'autant de souplesse que possible sans faire de compromis au sujet de la question fondamentale de la surveillance fédérale. Les provinces ont reconnu que le développement et la surveillance de l'énergie nucléaire relèvent de la compétence fédérale et elles ont appuyé l'orientation de notre projet de loi.

Comment les autochtones se sont-ils engagés dans le processus? Les autochtones ont manifesté un vif intérêt à l'égard de cette initiative importante. Le ministre des Ressources naturelles a demandé qu'ils participent activement à la prise des décisions futures concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Ils ont longuement participé aux audiences

de la Commission Seaborn. Le ministre des Ressources naturelles a rencontré un certain nombre de chefs autochtones pour savoir comment ils souhaitaient être consultés davantage à l'égard des prochaines étapes. Cette participation active des autochtones est reconnue et garantie dans le projet de loi C-27.

Outre le fait de solliciter le savoir traditionnel des collectivités autochtones visées lors du choix des sites futurs, le projet de loi obligera le gouvernement à continuer de mener des consultations parallèles, conformément à sa responsabilité fiduciaire. Le gouvernement du Canada reconnaît la grande utilité de la perspective et des points de vue des autochtones.

Matthew Coon Come a comparu devant le comité au nom de l'Assemblée des premières nations. Des amendements ont été proposés et le comité a recommandé que le projet de loi C-27 soit modifié de façon à inclure dans le conseil consultatif des personnes détenant le savoir et les connaissances traditionnels autochtones, et cela avant que le gouverneur en conseil ne retienne une solution pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

● (1540)

Quelle serait l'incidence immédiate une fois la Loi sur les déchets de combustible nucléaire en vigueur? Le fonds en fiducie pourrait être lancé et la société de gestion pourrait commencer à préparer son étude. Ce rapport doit être soumis au gouvernement dans un délai de trois ans. L'étude comporterait une comparaison entre les risques et les avantages de chaque option. La société de gestion des déchets de combustible nucléaire doit examiner les options explicitement énoncées dans le projet de loi C-27, mais ne serait pas tenue de s'y limiter et pourrait ainsi en proposer d'autres.

Plusieurs intervenants et certains membres du Comité de la Chambre ont affirmé douter qu'un délai de trois ans soit suffisant pour que la société de gestion puisse effectuer les travaux nécessaires à l'étude. À cet égard, il faut souligner que la Commission Seaborn a laissé entendre que deux années suffiraient. À l'instar de cette commission, le gouvernement du Canada exige que l'étude fournisse suffisamment d'information pour qu'il soit possible de comparer les options et décider laquelle s'avère la plus acceptable pour le Canada au chapitre de la gestion à long terme.

Au terme des consultations, il a été conclu que le délai de trois ans était approprié compte tenu du travail déjà réalisé au Canada et ailleurs. Il est maintenant temps d'aller de l'avant. Il y a sept ans, les services publics ont été avisés qu'une mesure législative serait prise et, de ce fait, ont déjà amorcé le travail.

Qu'en est-il de l'administration de la loi? Le projet de loi indique que le ministre des Ressources naturelles est responsable de l'administration de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. Le ministère coordonnerait tous les examens interministériels d'ordre technique, financier, social et éthique ainsi que tout examen indépendant pouvant s'avérer nécessaire. Le ministère assurerait, au nom du gouvernement, les liens directs et indirects avec la société de gestion, le public, les provinces, les groupes autochtones et les autres intéressés. Le ministère veillerait également au contrôle d'application de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. Enfin, il se chargerait de toutes les vérifications comptables, des autres vérifications, des inspections et des mesures liées au contrôle d'application.

Initiatives ministérielles

Une des principales caractéristiques du projet de loi C-27 est l'importance accordée à la transparence du processus. La réglementation moderne vise à inciter le public à participer activement et à préciser le rôle décisionnel du gouvernement élu. Les activités des fournisseurs d'énergie nucléaire, de la société de gestion et du ministre doivent être transparentes. Le public devrait avoir accès à l'information aisément et rapidement. Les activités feraient également l'objet de vérifications comptables efficaces.

Dans cette mesure, l'approche de surveillance prise dans le projet de loi repose sur de solides exigences au chapitre de la transparence. Cette approche laisse à l'industrie nucléaire la responsabilité de l'organisation et de la mise en oeuvre des activités, qui seront néanmoins soumises à une surveillance gouvernementale efficace.

Le projet de loi C-27 vise-t-il les enjeux politiques d'énergie nucléaire de plus grande portée? Le choix de l'énergie nucléaire suscite de l'intérêt à l'égard de vastes enjeux, par exemple le dosage dans la fourniture de ressources énergétiques disponibles, le développement durable et les projets énergétiques, l'impact social de la haute technologie et de la mondialisation, l'exportation et l'importation des déchets nucléaires, la non-prolifération des armes nucléaires et les actes terroristes récents. Voilà autant d'enjeux importants absents de ce projet de loi.

Parmi tous les enjeux que je viens d'énumérer, je tiens à en souligner un qui a reçu beaucoup d'attention lors de son examen par un comité permanent de la Chambre, celui de l'exportation et de l'importation des déchets de combustible nucléaire.

On a dit que le Canada était en train de devenir la poubelle de la planète pour les déchets de combustible nucléaire. Je tiens à assurer à la Chambre que le gouvernement se soucie de façon prioritaire de traiter les déchets de combustible nucléaire produits au Canada. Il n'est pas question d'importer ou d'exporter des déchets de combustible nucléaire. Le projet de loi C-27 ne vise pas de telles pratiques. Si nous devons nous pencher sur de telles pratiques dans l'avenir, nous pourrions recourir à des mécanismes fédéraux déjà en place afin de mener de vastes consultations publiques et de garantir qu'aucune pratique ne menace de façon déraisonnable la santé, la sûreté et la sécurité des personnes ni l'environnement. Ces mécanismes sont la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Les problèmes de politique publique en général ne doivent pas nous faire négliger nos responsabilités actuelles à l'égard de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Une bonne gestion des déchets est en soi un objectif louable. Des déchets de combustible nucléaire sont déjà entreposés là où sont des réacteurs nucléaires. Les activités d'entreposage sont sûres, mais ne constituent pas une solution permanente. Nous n'avons plus d'excuse pour retarder ce que notre génération, qui bénéficie du pouvoir nucléaire, doit faire avec les déchets.

Que peut-on dire à ce moment-ci du projet de loi C-27? Cette mesure vient couronner des années de travail et n'a pas été établie en vase clos. Elle s'inspire du résultat de vastes consultations auprès de tous les intervenants, des pratiques réglementaires modernes, des notions de justice sociale et de l'expérience d'autres pays. Elle a été influencée par les précieux travaux de la Commission Seaborn, y compris les contributions de tous les Canadiens qui ont participé activement et consciencieusement aux audiences publiques.

• (1545)

C'est ainsi que nous avons un processus graduel et progressif de prise de décisions qui prévoit que toutes les opérations de gestion des

déchets prévues et exécutées soient examinées de façon continue et que le public participe vraiment à chacune des étapes du processus.

La mise en oeuvre d'une solution prendra des années et touchera peut-être aux générations futures. Le projet de loi insiste sur la responsabilité des générations présentes tout en ayant suffisamment de latitude pour permettre la prise de décisions par les générations futures. On a accompli beaucoup de progrès au plan international sur la mise en oeuvre d'une solution pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Le défi qu'a dû relever le gouvernement dans l'établissement de la mesure législative a été d'être juste pour tous les intervenants et d'en arriver à un réel équilibre dans l'intérêt public. Je crois fermement qu'il a amplement relevé le défi avec ce projet de loi.

Grâce à ce cadre législatif, le Canada pourra vraiment aller de l'avant de façon raisonnable en vue de mettre en oeuvre une bonne solution pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaires, et tiendra compte non seulement des aspects techniques, mais encore et grandement des valeurs sociales et éthiques des Canadiens

Je souhaite vivement que le Parlement adopte cet important projet de loi.

• (1550)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis heureux de profiter de cette dernière occasion de parler du projet de loi C-27. J'ai participé au processus d'élaboration de ce projet de loi qui est en préparation depuis des mois et même des années.

Essentiellement, mon parti et moi sommes d'avis que le projet de loi atteint certains objectifs importants et qu'il mérite notre appui.

Avant d'analyser précisément cette mesure législative, je tiens à faire état de ma frustration par rapport au processus qui nous a mené jusqu'à aujourd'hui.

Le discours de notre collègue du côté ministériel est un élément de cette frustration. Lorsque nous avons écouté les témoins exprimer leurs inquiétudes et lorsque nous avons proposé des amendements en conséquence, je n'ai jamais vu le député. Je suis presque convaincu que le discours qu'il vient de prononcer a été rédigé par les bureaucrates du ministère, tout comme le projet de loi l'a été.

Une partie de ma frustration vient aussi du déroulement de tout le processus et du fait qu'il tourne la démocratie en dérision. Il existe tant de meilleurs moyens de préparer des projets de lois, qui donneraient des textes plus adéquats et mieux en mesure de refléter les préoccupations d'une plus grande partie de la population canadienne.

Le projet de loi est arrivé d'abord au Parlement, puis au comité. Là, nous avons convoqué de très nombreux témoins experts en la matière. Ils ont fait état de leurs inquiétudes, ont présenté leur analyse et expliqué comment on pourrait améliorer le projet de loi. Puis, nous avons passé à l'analyse article par article. Nous avons proposé environ 70 amendements en fonction de ce que bon nombre d'entre nous avons entendu pendant les témoignages.

Initiatives ministérielles

Lorsque nous avons soumis ces amendements au comité, tous les membres du côté gouvernemental se sont raidis et ont refusé de débattre ou de discuter du projet de loi et de la logique des amendements. Au lieu de cela, les bureaucrates du ministère, qui ont rédigé le projet de loi et donc comprenaient bien son contenu, se sont assis au bout de la table et ont répondu aux questions. Tout ce processus fut une expérience très frustrante.

Cela pourrait se faire autrement, en réunissant tous les partis politiques représentés à la Chambre dans le cadre d'un comité avec des spécialistes de divers ministères pour nous conseiller sur les aspects juridiques, techniques et autres. Nous pourrions nous réunir pour élaborer un projet de loi et examiner pourquoi le projet de loi devrait se présenter de telle ou telle façon et comment on pourrait le rendre aussi bon que possible. Cela ne se fait tout simplement pas.

On aurait dit que les députés ministériels siégeant à la table du comité étaient tellement arrogants qu'ils estimaient ne pas avoir besoin de participer à la discussion car, pour des raisons de temps et d'opportunité, ils se contenteraient de profiter de leur majorité au comité et à la Chambre pour adopter le projet de loi, que cela nous plaise ou non. Ils ne comprenaient peut-être pas le projet de loi et la portée des articles auxquels nous suggérions d'apporter des amendements. Ils ont donc refilé aux experts du ministère assis au bout de la table le soin de répondre à ces suggestions.

En tout cas, ce fut vraiment un processus frustrant. Je sens la même frustration m'envahir de nouveau chaque fois que nous abordons un projet de loi qui s'inscrit dans mon champ de responsabilité comme porte-parole de mon parti en matière de ressources naturelles. Cela semble être une pratique qui se répète sans cesse.

• (1555)

Cela fait plus de huit ans que je siége à la Chambre. On n'a certainement pas vu de volonté manifeste de donner au députés élus le moindre degré d'autorité ni la moindre mesure de participation à l'élaboration des projets de loi dont nous devons nous accommoder durant de nombreuses années.

Maintenant que j'ai exprimé les frustrations que tout cela m'inspire, je vais aborder le projet de loi lui-même.

Le projet de loi comporte beaucoup d'aspects valables. Il porte sur un problème auquel il nous faut remédier depuis longtemps au Canada. Comme le député d'en face l'a dit, c'est un processus qui dure depuis 25 ans au Canada sans aucune solution. Le projet de loi C-27 nous fait faire quelque progrès dans la voie de la solution au problème de l'élimination des déchets nucléaires.

Le projet de loi reprend en grande partie les recommandations de la commission Seaborn, qui a fait un excellent travail dans son étude et ses recommandations sur la façon dont nous devrions nous occuper de ce problème. Il n'a cependant pas repris plusieurs éléments qui auraient donné lieu à des dispositions valables et amélioré le projet de loi. La commission Seaborn avait recommandé fortement une surveillance exercée de façon indépendante et de l'extérieur sur la société de gestion des déchets nucléaires. Pour une raison quelconque, le gouvernement n'a pas voulu procéder ainsi.

Le projet de loi C-27 donne suite à certaines des recommandations que la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire a présentées au ministre des Ressources naturelles et au ministre de l'Environnement en février 1998.

D'aucuns s'imaginent peut-être qu'une question aussi importante que la gestion et l'évacuation des déchets de combustible nucléaire

aurait profité d'une étude accélérée à la Chambre des communes. Toutefois, ces recommandations ont été faites en 1998. Or, nous sommes maintenant en 2001, voire presque en 2002, et cet important projet de loi n'en est qu'à l'étape de la troisième lecture. Malgré son retard, le projet de loi ne manque pas de valeur.

L'industrie canadienne du nucléaire a été pendant de nombreuses années un cas à part parce qu'elle n'a pas de plan d'évacuation des déchets payé par le producteur. D'autres industries, notamment d'autres industries des ressources naturelles, ont dû se préoccuper de l'évacuation de produits dangereux ou potentiellement dangereux et disposent de fonds semblables dont l'existence est une condition de leur licence. C'est courant dans l'industrie.

Ces coûts sont tellement courants pour la plupart des industries que le fait que l'industrie nucléaire n'a jamais dû se conformer à cette exigence a sans doute soulevé bien des interrogations dans bien des régions du pays pendant de nombreuses années. Le projet de loi mettra enfin l'industrie nucléaire sur le même pied que les autres industries d'exploitation des ressources en ce qui concerne l'exigence d'être financièrement et moralement responsable de l'évacuation des déchets dangereux.

J'estime qu'en recourant à un tel projet de loi, le gouvernement projette de créer un système de gestion comptable pour la gestion et l'évacuation à long terme des déchets de combustible nucléaire. Et je dirai que ce système ne s'appliquerait qu'aux déchets de combustible nucléaire fortement radioactifs. Je ne puis qu'espérer que le gouvernement ajoutera l'acte à la parole. J'espère que le projet de loi se traduira par des actions concrètes.

Je me réjouis de constater que d'importants intervenants de l'industrie, comme Énergie atomique du Canada limitée, ou EACL, Ontario Power Generation, Hydro-Québec et la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick, participent tous au processus. Le projet de loi fera en sorte que ce groupe d'entreprises sera tenu de créer un organisme de gestion des déchets qui mettra en oeuvre la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

• (1600)

Une autre préoccupation, dont il a été beaucoup question au comité et dont le député précédent a parlé, est la nécessité de la transparence. Au moins, on exige le dépôt des études et des rapports annuels de la société de gestion des déchets. Je m'en réjouis. Cependant, chaque fois qu'il est question dans le projet de loi de la responsabilité de faire rapport au gouverneur en conseil ou des décisions que le gouverneur en conseil doit prendre, cela me rend un peu nerveux, comme beaucoup de Canadiens, je crois.

Il semble que, si on laisse aux membres du Cabinet le soin de prendre les décisions finales sans que le Parlement intervienne, surtout dans un dossier important comme celui des déchets nucléaires, il y a des risques de transactions intéressées chez les libéraux. Il en est beaucoup question dans le rapport que la vérificatrice générale a publié hier. Le phénomène est assez courant. Qui sait quels amis le gouverneur en conseil peut avoir dans le domaine de l'élimination des déchets nucléaires? Il pourrait proposer des marchés très lucratifs à ceux qui sont à la tête de la bonne entreprise au bon moment et qui, bien entendu, ont versé des contributions suffisantes au Parti libéral du Canada. C'est là une préoccupation légitime, qui est d'ailleurs confirmée, je le répète, par certaines des observations que la vérificatrice générale a faites hier.

Initiatives ministérielles

En outre, les grands propriétaires et producteurs de déchets nucléaires doivent constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme des déchets et d'y verser annuellement les sommes prévues.

Enfin, il incombe à la nouvelle organisation de gestion des déchets de trouver des solutions financièrement responsables et réalistes pour gérer les déchets nucléaires à long terme.

Une fois ces solutions définies, elles seront soumises par l'entremise du ministre au gouverneur en conseil, qui choisira la meilleure approche. La décision prise, la société de gestion des déchets pourra, et je souligne ce mot, aller de l'avant avec l'élimination des déchets.

L'une des plus grandes faiblesses de ce projet de loi c'est qu'une fois le rapport rédigé, le fonds en fiducie créé, l'étude faite et les recommandations communiquées au ministre, il n'y a réellement rien qui force la société de gestion des déchets à mettre en oeuvre l'une ou l'autre des options choisies. Nous pourrions garder ce dossier ouvert pendant encore dix ans avant que des mesures concrètes ne soient prises dans ce sens.

Alors que la société de gestion des déchets peut identifier un processus techniquement réalisable qui permettrait d'éliminer les déchets de combustible nucléaire, elle risque de se rendre compte, comme c'est arrivé aux membres du groupe Seaborn et au ministère pendant un certain nombre d'années, que si cette idée est techniquement acceptable, il est tout simplement impossible de trouver un endroit, une collectivité ou une province où construire une telle installation. Il est bien connu qu'il est déjà très difficile à l'heure actuelle de trouver une chose aussi simple qu'un lieu d'enfouissement de déchets non toxiques pour les énormes quantités de déchets que nous produisons dans les villes. Il est très difficile de trouver un site qui convienne pour ce genre d'installations. Ce serait tout un exploit de trouver une localité où que ce soit qui serait prête à accepter le genre d'installation que nous proposons pour l'enfouissement des déchets de combustible nucléaire.

L'une des principales recommandations du rapport Seaborn qui a été retenue dans la mesure législative porte sur l'importance de la mise sur pied d'un conseil consultatif indépendant. J'en ai d'ailleurs parlé plus tôt. Aux termes du rapport Seaborn, le conseil consultatif aurait la responsabilité d'assurer la transparence de la gestion des déchets de combustible nucléaire, particulièrement en ce qui a trait à la participation du public et des autochtones, à l'évaluation environnementale, à la surveillance, à la médiation et au règlement de différends. De plus, la commission Seaborn a recommandé que l'agence participe activement à toutes les étapes de son travail et aux options sur la gestion à long terme.

Je suis heureux de voir que le gouvernement a tenu compte de la suggestion portant sur le conseil consultatif dans la mesure législative. Toutefois, je suis d'avis, comme d'autres membres du comité et des gens du public, que l'esprit du conseil tel qu'il avait été proposé s'est perdu dans le passage à la présente mesure.

●(1605)

À ce que je sache, il y a peu dans ce projet de loi qui structure le conseil consultatif de manière qu'il agisse à titre de chien de garde de la société. D'ailleurs, j'ai l'impression que le rôle conféré au conseil est beaucoup plus effacé que le recommandait la Commission Seaborn.

Jusqu'à maintenant, le comportement du gouvernement au chapitre des nominations par décret a manqué d'ouverture et de transparence. Il n'y a pas d'autre façon de le dire. La Commission Seaborn a formulé des recommandations précises pour que

l'organisation soit ouverte, honnête, transparente et responsable, mais le gouvernement semble hésiter à ouvrir le processus à ce genre d'examen ou de participation. Je dois avouer que je me demande au juste comment le gouvernement entend mettre en oeuvre tout ce processus s'il refuse au départ de garantir la transparence et l'obligation de rendre compte.

Il est clair qu'une partie essentielle du projet de loi porte sur le processus de sélection d'une méthode pour éliminer les déchets nucléaires. Comme le prévoit le projet de loi, au plus tard trois ans après la date d'entrée en vigueur de la présente loi, la société de gestion doit remettre au ministre un exposé de ses propositions de gestion des déchets nucléaires accompagné des observations de son comité consultatif. Elle indique dans l'exposé la proposition qui a sa préférence.

En réalité, et le projet de loi le reflète, il n'existe que trois modes d'évacuation des déchets nucléaires. L'idée voulant qu'une société de gestion ait un vaste éventail de solutions à étudier afin de formuler des recommandations n'est pas réaliste. Il y a trois possibilités: le stockage en formations géologiques profondes dans le Bouclier canadien, le stockage à l'emplacement du réacteur nucléaire ou le stockage centralisé en surface ou souterrain. La seule qui soit faisable est la première, l'enfouissement profond dans le Bouclier canadien, avec certaines variations de la manière dont c'est fait, selon que le stockage doit être permanent ou qu'il doit permettre la récupération de déchets nucléaires enfouis, si jamais l'évolution technologique aboutissait un jour à un meilleur mode d'élimination.

Certes, nous avons déjà le stockage en surface dans les sites des réacteurs nucléaires. Par le passé, nous avons également eu, dans une certaine mesure, le stockage centralisé dans quelques-uns de ces sites. Le fait est que l'industrie, les Canadiens et un certain nombre des groupes qui ont formulé des recommandations estiment que la situation actuelle n'est pas acceptable à long terme. À mon avis, du moins, cela réduit le nombre de possibilités à celle qui a été examinée, et celle que la Commission Seaborn a proposée comme étant techniquement réalisable. Le problème, c'est que la population n'appuyait pas l'application de cette proposition.

Selon la commission Seaborn, quelle que soit la méthode choisie par la société de gestion des déchets, ce choix devait répondre à plusieurs critères importants de sécurité et d'acceptabilité. Pour être envisagé, le concept doit être appuyé par un large public et, comme je l'ai dit, ce n'est pas le cas.

Le concept doit être sûr des points de vue technique et social. Ce critère semble à tout le moins réalisable. Le concept doit avoir été élaboré dans un cadre d'évaluation éthique et sociale raisonnable. Beaucoup de bon travail a été accompli, mais je ne suis pas sûr que ce critère ait été respecté à ce stade-ci.

Il doit obtenir l'appui des autochtones. Au comité, des témoins ont dit que cet appui faisait actuellement défaut. Il est assujéti à des conditions très rigoureuses.

La méthode doit être choisie à la suite d'une évaluation comparative des risques, des coûts et des avantages des autres possibilités. Comme je l'ai dit, les autres possibilités sont très limitées.

Initiatives ministérielles

La méthode doit être présentée par un promoteur stable et digne de confiance, et surveillée par un organisme de réglementation également digne de confiance. À mon avis, il reste encore à déterminer si la société de gestion des déchets pourrait être considérée comme un promoteur digne de confiance. Je l'espère bien.

● (1610)

Certains députés, de ce côté-ci de la Chambre, du moins, et sans doute aussi de nombreux Canadiens doutent que le gouvernement soit fiable en tant qu'autorité de réglementation du système.

Il me semble que, à certains égards, la première de ces conditions sera la plus difficile à respecter. Cet organisme aura beaucoup de difficulté à trouver un large appui au sein du public sur une question comme celle-ci, marquée du syndrome du «pas dans ma cour». Il y a aussi, comme je l'ai dit, d'autres conditions qu'il sera difficile de respecter.

Selon le groupe de travail Seaborn, la solution retenue devra répondre rigoureusement aux exigences réglementaires adéquates; reposer sur des analyses de scénarios participatives et approfondies; utiliser des données réalistes, des modèles et des analogies naturelles; reposer sur des principes scientifiques objectifs et de bonnes pratiques et assurer la souplesse nécessaire.

Bien entendu, tant que le rapport n'aura pas été remis au ministre et ne sera pas connu du public, nous ne saurons pas si la solution retenue répondra à ces critères.

J'espère que toute organisation utilisant du combustible nucléaire applique déjà des règles de sécurité rigoureuses et possède de bonnes pratiques, mais même cela soulève des questions, compte tenu des conditions dans lesquelles l'Ontario Hydro a été contrainte d'arrêter un certain nombre de ses réacteurs nucléaires. Cette mesure lui a été imposée non pas par les autorités de réglementation de l'industrie canadienne, mais par un inspecteur américain de l'industrie.

Il existe assurément un certain nombre de préoccupations au sujet de l'application de règles de sécurité rigoureuses, de l'observance de ces règles et de l'application de bonnes pratiques, et ces préoccupations vont demeurer.

Une des principales questions qui se posera à l'agence sera de déterminer quel est le niveau de sécurité adéquat, compte tenu des différentes perspectives techniques et sociales. Les scientifiques nucléaires auront vraisemblablement sur cette question des points de vue très différents de ceux des environnementalistes, mais si on veut pouvoir mettre le plan en oeuvre, il faudra obtenir l'aval des deux groupes.

Selon moi, la seule solution vraiment viable en ce qui concerne le stockage et la gestion à long terme des déchets du combustible nucléaire est celle qu'a proposée EACL, c'est-à-dire l'enfouissement des déchets dans les profondeurs géologiques du Bouclier canadien. Toutefois, comme je le disais, le groupe de travail Seaborn, indiquant que cette solution semble répondre aux exigences techniques, précise:

...la sécurité du concept proposé par EACL a été, dans l'ensemble, suffisamment démontrée depuis l'étape conceptuelle de développement, mais pas du point de vue social.

L'étude ajoutée:

Il n'a pas été démontré que le concept d'enfouissement dans les couches géologiques, proposé par EACL, jouit d'un appui général de la population. Dans sa forme actuelle, ce concept n'atteint pas le niveau d'acceptabilité requis pour pouvoir être adopté comme l'approche canadienne de gestion des déchets du combustible nucléaire.

Je ne sais que trop comment le gouvernement opère face aux questions litigieuses qui n'ont pas l'appui du public. Il n'y a qu'à prendre l'exemple du combustible MOX que l'on a transporté par avion jusqu'à Chalk River sans l'approbation du public, après que plusieurs municipalités, villes, communautés autochtones et le gouvernement de la province de l'Ontario se soient opposés au plan d'essai du MOX à base de plutonium. Sans en aviser le public, se moquant complètement des préoccupations de ce dernier, le gouvernement est allé de l'avant et a acheminé le MOX par avion pour essai.

Je demande instamment au gouvernement d'adopter une approche plus responsable, plus mesurée et franchement plus raisonnable à l'égard de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Les enjeux sont trop gros pour faire taire les gens qui sont contre cette proposition.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je suis heureux que ce projet de loi ait enfin été présenté à la Chambre et que le gouvernement semble avoir pris à coeur la plupart des recommandations du rapport Seaborn.

Les discussions qui ont eu lieu en comité sur le projet de loi ont été certes très intéressantes. Elles auraient pu l'être davantage si le gouvernement avait bien voulu participer plus activement. Le gouvernement n'a adopté, ce n'est pas surprenant, aucun des changements proposés par l'opposition à ce projet de loi, des changements qui auraient été dans l'intérêt de la société de gestion des déchets nucléaires et de tous les Canadiens.

J'espère que les bonnes intentions derrière le projet de loi se concrétiseront sous la forme d'une mesure législative solide et responsable. Cependant, je ne suis pas sûr de l'intention du gouvernement d'agir avec responsabilité et transparence. Le projet de loi est certainement valable et je suis heureux de voir que le gouvernement a finalement décidé de faire quelque chose à ce sujet. Néanmoins, j'estime que ce projet de loi aurait pu être plus complet. C'est donc avec certaines réserves que nous voterons en faveur de l'adoption du projet de loi C-27.

● (1615)

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de tristesse que je prends la parole, aujourd'hui, sur le projet de loi C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire.

Il y a quelques jours, je suis intervenue sur le projet de loi C-10, la Loi sur les aires de conservation. Mes collègues du Bloc québécois ont également pris la parole sur le projet de loi C-36, la Loi antiterroriste et sur le projet de loi C-42, la Loi sur la sécurité publique.

D'entrée de jeu, je désire signaler ce sur quoi je vais me pencher au cours des 40 prochaines minutes. Tout d'abord, force est de constater que ce gouvernement, malgré le fait que nous, du Bloc québécois, nous étions engagés à faire avancer ce projet de loi, que ce soit lors de la deuxième lecture, de l'étape de l'étude en comité ou lors de l'étape du rapport, n'a démontré qu'une attitude de confrontation.

Le Bloc québécois, qui était de bonne foi lors de toutes les étapes du processus parlementaire, s'est toujours fait dire par les députés libéraux d'en face, malgré toute sa bonne volonté, «non, non, non.»

Cet après-midi, je vais encore m'adresser directement à mes commettants et à ceux de tout le Québec et du Canada. Nous sommes d'avis que le projet de loi C-27 est incomplet. Il manque de transparence et il ne tient pas compte de l'opinion publique.

Devant ce constat, nous aurions pu dire non dès le départ et mettre des bâtons dans les roues du gouvernement. Mais non. Nous estimions que nous devions donner notre appui en deuxième lecture afin d'améliorer le projet de loi en comité parlementaire.

Toutefois, lors de l'étude en comité parlementaire, lorsque nous avons accueilli des témoins et lorsqu'est venu le temps d'amender le projet de loi, les députés libéraux qui siégeaient au comité ont dit «non, non, non», sans trop savoir de quoi il en retournait.

Nous parlons ici de gestion des déchets nucléaires du pays. J'ai été sidérée d'entendre le député libéral de Frontenac—Mégantic dire, en sortant d'une réunion, que le plutonium et l'uranium n'étaient pas plus dangereux que l'amiante. Le président du Comité permanent des ressources naturelles et député de Nickel Belt m'a également fait un commentaire similaire.

C'est grave, ça. Au Comité permanent des ressources naturelles, nous avons entendu beaucoup de témoins. Mon collègue, le député de Sherbrooke, qui est le porte-parole du Bloc québécois en cette matière, a fait un excellent travail—je suis allée lui donner un coup de main—car il voulait améliorer ce projet de loi.

Mais il est clair que les députés libéraux qui siègent au comité ne savaient même pas de quoi nous parlions et de quoi parlaient les témoins. Nous discutons, à l'époque, et nous le faisons encore aujourd'hui, de déchets nucléaires, bref, de 24 000 tonnes d'uranium et de plutonium qui ont une radioactivité d'environ 25 000 années. Nous sommes loin de l'amiante.

● (1620)

Lorsque j'entends des commentaires comme ceux-là, j'estime que cela ne vaut pas la peine de m'adresser à la députation libérale. Ils ont tous écouté comme nous et ils n'ont rien compris. Je pense qu'ils avaient les oreilles bouchées et les yeux fermés. La seule chose qu'ils disaient c'était: «Non, non». C'est la seule chose qu'ils nous ont dite.

Donc, je continuerai à m'adresser à la population qui nous écoute. Malgré ce qu'ont dit les députés libéraux de ce comité, les commettants du Canada et du Québec sont très à l'écoute de ce qui se passe au sujet de la gestion des déchets en général, et surtout de la gestion des déchets nucléaires. Je considère que leur jugement est de loin supérieur à celui des libéraux.

Qu'est-ce que le projet de loi C-27? En fait, tout remonte en 1989, lorsque le ministre de l'Environnement de l'époque avait mandaté la Commission d'évaluation environnementale du concept de gestion et de stockage des déchets de combustible nucléaire, ce qu'on appelle la Commission Seaborn, du nom de son président, M. Blair Seaborn, pour élaborer un concept de stockage permanent des déchets nucléaires au pays.

J'aimerais ouvrir une petite parenthèse. Il ne faut pas mêler les choses et dire que le Bloc québécois est contre le projet de loi C-27. Le Bloc québécois est en faveur d'une gestion rigoureuse des déchets nucléaires. C'est un dossier immensément important et cela fait des années que ce gouvernement n'a pas pris la peine de le régler. Il s'est perpétué au cours des années et, aujourd'hui, on en est arrivés au constat qu'il faut régler le problème, mais pas à n'importe quel prix.

Les principales recommandations de la Commission Seaborn étaient de mettre en place une agence qui aurait pour but de procéder à des audiences publiques et de proposer un concept de gestion des déchets nucléaires de ce pays. Elle recommandait également que le

Initiatives ministérielles

financement de la gestion des déchets du pays soit assuré par les compagnies d'énergie nucléaire.

Qu'avons-nous dans le projet de loi C-27? Respecte-t-il à la lettre les recommandations du rapport Seaborn? Il ne faut pas oublier que lorsque le ministre des Ressources naturelles avait dit qu'il allait élaborer un projet de loi, il s'appuyait sur les recommandations du rapport Seaborn. Ce n'est pas ce qu'a affirmé le président du Comité permanent des ressources naturelles, quand il m'a dit: «Le rapport Seaborn est dépassé». Je pense que le rapport Seaborn est un rapport très important. La Commission Seaborn était indépendante. Elle a duré 10 ans, a coûté une petite fortune, mais elle nous a donné des lignes à suivre pour réussir à faire un succès de la gestion des déchets nucléaires.

Parlons seulement du concept de gestion, qui devait être indépendant des sociétés d'énergie nucléaire. Lors de l'étude en comité, le Bloc québécois a proposé de nombreux amendements dans le but de rendre le projet de loi C-27 conforme aux conclusions de la Commission Seaborn. Contrairement à ce que le ministre des Ressources naturelles affirmait dans son discours en deuxième lecture, son projet de loi ne correspond nullement aux principales recommandations de ladite commission.

En effet, la Commission Seaborn recommandait que les sociétés énergétiques soient écartées du comité de gestion chargé de proposer un concept de gestion des déchets nucléaires.

Parlons seulement de la recommandation 6.1.2., qui prône la création d'une agence de gestion des déchets de combustion nucléaire. Elle se lit comme suit:

Pour diverses raisons, il existe dans bien des milieux une appréhension au sujet de l'énergie nucléaire qui hante les activités et les projets de l'industrie nucléaire. Si l'on entend susciter une confiance quelconque dans un système de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire [...]

● (1625)

Il s'agit toujours de la Commission Seaborn:

[...] on doit repartir du bon pied en se dotant d'un nouvel organisme indépendant des producteurs et des propriétaires actuels des déchets et dont la mission globale sera axée sur la sécurité.

Or, dans le projet de loi C-27, il est stipulé que les compagnies énergétiques devront elles-mêmes constituer un comité de gestion chargé de proposer au ministre un concept de gestion à long terme des déchets nucléaires.

Une telle situation revient à ouvrir la porte du poulailler toute grande au renard. Pour le Bloc québécois, la recommandation 6.1.2 doit être appliquée à la lettre. Malheureusement, le gouvernement libéral l'a rejetée du revers de la main. D'ailleurs, plusieurs témoins, qui sont venus témoigner devant le Comité permanent des ressources naturelles, ont également demandé que le projet de loi C-27 soit amendé en ce sens.

Je vais en citer quelques-uns. Mme Irene Kock, attachée de recherche au Club Sierra du Canada, est venue témoigner le 8 novembre 2001, et voici ce qu'elle disait:

La Commission Seaborn a recommandé de créer une agence indépendante d'Énergie Atomique Canada Limitée et des sociétés d'énergie nucléaire chargée d'administrer les programmes de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et, notamment, de comparer dans les détails les différentes méthodes de gestion de ces déchets. La société de gestion doit être indépendante de l'industrie nucléaire. Il s'agit d'un élément tout à fait essentiel des recommandations de la Commission Seaborn.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas uniquement le Bloc québécois qui dit cela. Tous les témoins sont venus le dire. «Cette conclusion a été mûrement réfléchie et il convient de l'intégrer à la loi.» C'est encore Mme Irene Kock qui parlait.

Je vais citer un autre témoignage, celui-là de Mme Brennain Lloyd, coordonnatrice de Northwatch, qui a témoigné le 8 novembre 2001:

Le contexte fait que notre population a fait un certain nombre d'expériences au sujet d'Énergie Atomique du Canada Limitée et des industries nucléaires en général, notamment sur cette question de la gestion des déchets nucléaires et du choix des sites qui s'y rattachent. Ces expériences ont été très négatives dans leur grande majorité. Il convient de ne pas l'oublier.

Elle venait mettre le gouvernement en garde au sujet de certaines expériences passées. Je poursuis avec le témoignage de M^{me} Lloyd:

Il faut constamment avoir à l'esprit la méfiance et l'appréhension qui en résultent dans notre opinion publique. En troisième lieu, la société de gestion manque d'indépendance, étant donné les antécédents d'un certain nombre d'organismes que l'on se propose de faire intervenir. C'est très particulièrement inquiétant. La Commission avait bien précisé que la société de gestion devait être indépendante et qu'elle devait être perçue comme telle.

Elle a parlé d'une agence indépendante et non d'une agence de l'industrie. Parce que cette agence sera constituée de l'industrie. C'est d'ailleurs ce que propose le projet de loi C-27, à savoir qu'un comité de gestion soit composé de membres de l'industrie. Cela ne manquera pas de poser des problèmes sur le plan du fonctionnement et de la capacité à élargir le débat, et de la possibilité à ménager la confiance et la participation du public

Le Bloc québécois avait donc proposé d'amender le paragraphe 6 (2), par l'amendement suivant:

Toute société d'énergie nucléaire ne peut faire partie de la société de gestion.

Mais quelle a été la réponse des députés libéraux? «Non, non, non».

• (1630)

On n'a pas perdu notre sens de l'humour et notre volonté que ce gouvernement fasse de ce projet de loi quelque chose de potable, qui répondrait aux attentes de la Commission Seaborn et de la population en général. On a proposé d'autres amendements.

Je pourrais parler toute la journée des amendements que le Bloc québécois a proposés en comité. Je pense qu'on a présenté—mon collègue de Sherbrooke m'appuie—entre 40 et 45 amendements. Le Nouveau Parti démocratique et la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique ont également présenté des amendements.

Mais à chaque fois, le comité, qui était présidé par un député libéral et qui était majoritairement composé de députés libéraux, disait: «Non, non, non.» À toutes les étapes de ce processus, ils ont dit que c'était eux qui avaient raison.

Tout à l'heure, mon collègue de l'Alliance canadienne a parlé du fait qu'il fallait que l'on consulte la population. Toutefois, c'est bien écrit dans le projet de loi que: «Le gouverneur en conseil peut». Cela veut dire que cela n'oblige pas quelqu'un à le faire. Quand on dit «tu peux le faire», tu as toujours le choix de le faire. La majorité l'emporte. Si on dit «j'ai tout ce qu'il me faut», ou «je n'ai pas ce qu'il me faut», je vais le faire. Alors, dans ce cas-ci, c'est écrit qu'on peut consulter la population.

Cela me rappelle des moments extrêmement émouvants que j'ai vécus à l'été 2000 lorsque ce gouvernement a voulu importer du combustible nucléaire MOX, qui venait de la Russie et des États-Unis. Je me suis levée de mes cinq pieds et cinq pouces et j'ai entrepris la bataille.

Les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean, on s'en souvient, étaient partie prenante avec moi sur cette question. Une proportion de 99,9 p. 100 des gens de ma région s'est opposée à l'importation du MOX. Près de 120 municipalités à travers le Québec et plusieurs MRC ont fait la même chose. Le gouvernement du Québec et les peuples autochtones se sont opposés à cela.

Mais les fonctionnaires d'Énergie Atomique du Canada sont venus chez nous. Ils sont venus nous dire que c'était simplement un petit bâton qu'on mettait à l'intérieur de grands cylindres. En fin de compte, c'était tellement beau que j'en aurais eu dans mon salon et que j'aurais aimé cela, tellement ils nous avaient brossé un tableau extraordinaire.

Nous nous sommes retournés et nous sommes allés consulter. Cela ne coûte pas cher et nous permet de parler à des gens qui sont intéressés par le problème. Nous sommes allés rencontrer des experts. Nous leur avons demandé leur opinion. Nous avons également consulté le ministère de la Santé du Québec. Nous sommes même allés dans une université avec le comité de l'environnement de notre région et nous avons tenu une séance d'information. Nous avons invité trois experts et ces derniers nous ont dit que le concept d'importation et le contenant pour transporter le MOX n'étaient pas sécuritaires.

Des études effectuées aux États-Unis nous disaient que ce concept n'était pas acceptable parce qu'il n'était pas sûr à 100 p. 100. Par la suite, les gens ont eu le droit de faire des commentaires sur le site Internet d'Énergie Atomique du Canada. Cela a duré quelque 28 jours. Donc, 99,9 p. 100 des gens de chez nous se sont opposés.

Malgré cela, ils l'ont fait. Un beau soir—je ne sais pas exactement quand—le chargement de MOX est parti. Ils avaient mis tout le monde sur les dents. Chez nous, nous avons une base militaire, la base militaire de Bagotville. Ils avaient dit qu'ils allaient transporter le chargement via la base militaire de Bagotville ou via une base militaire située en Ontario. Rappelons que ce MOX était destiné à la centrale de Chalk River, en Ontario.

Une bonne nuit—je le sais parce que je me suis promenée près de la base militaire de Bagotville—, il y a eu vraiment tout un remue-ménage. On ne savait pas quand cela allait se produire, mais les gens de la Défense nationale, de la sécurité publique et du domaine de la santé étaient là. Il y avait tout un remue-ménage. Pourtant, les fonctionnaires d'Énergie Atomique du Canada nous avaient dit, quand ils étaient venus nous voir, que ce n'était pas dangereux.

• (1635)

Alors, pourquoi avait-il fait un si gros remue-ménage pour des choses qui n'étaient pas dangereuses et pour lesquelles ils avaient dit que ce n'était pas grave? Cependant, tout le monde était sur les dents.

Ils l'ont fait et ils l'ont amené à Chalk River. Cela prouve l'attitude de ce gouvernement, malgré ce que tout le monde en pense dans la société. Chez nous, il y avait une très large majorité. Je faisais une consultation parallèle avec les gens. Les représentants d'Énergie Atomique du Canada étaient dans une salle pendant que j'étais dans une autre salle qui m'avait été gracieusement prêtée par l'hôtel où avait lieu la consultation.

Avant d'aller dans la salle où se trouvaient les représentants d'Énergie Atomique du Canada, les gens venaient me voir et signaient une pétition. Ils allaient de l'autre côté et ils revenaient me voir, en disant: «Mme Bujold, si c'était à refaire, je signerais la pétition deux fois. Je ne suis pas certain de ce qu'on me dit.»

Initiatives ministérielles

Alors, on voit à quel point le sujet des déchets nucléaires est très important. Il faut consulter la population. Toutefois, ce n'est pas ce que nous vivons présentement avec ce projet de loi.

Il faut faire la gestion de nos déchets nucléaires parce que cela nous appartient. Il faut les entreposer pour qu'ils deviennent inactifs pour plusieurs années à venir. Les déchets qui sont entreposés présentement le sont dans des centrales nucléaires qui, pour la plupart, sont situées en Ontario. Il y a 24 000 tonnes de déchets nucléaires qui sont entreposés là. C'est beaucoup de déchets nucléaires.

On ne peut s'appuyer sur la bonne volonté d'un comité de gestion qui dit que ce seront les gens qui sont partie prenante de ces sociétés qui vont gérer comment cela va se faire.

Il faut que nous, les députés, qui représentons les gens, soyons mis au courant de ce qui se passe. Il faut que nous soyons interpellés et que nous disions: «Présentes-moi ce que tu vas dire et ce que tu vas faire?» Nous allons l'accepter ou pas au nom de nos commettants, parce que nous sommes élus démocratiquement.

En comité, nous avons proposé au gouvernement un article qui disait que les députés devraient être consultés à la Chambre des communes.

Madame la Présidente, vous êtes députée comme je le suis. Je pense que lorsqu'on se présente à une élection, on dit toujours à nos commettants: «Je vais aller vous représenter dans tous les domaines. Je vais pouvoir vous représenter. Si je ne peux pas vous représenter, je vais vous consulter et vous allez me donner votre opinion.»

Nos gens savent qu'en ce qui concerne les déchets, que ce soient les déchets domestiques, nucléaires ou toutes sortes de déchets, on ne doit pas devenir la poubelle du monde. Personne ne veut avoir les déchets dans sa cour. On dit toujours: «Pas dans ma cour».

Alors, pour rassurer la population, on avait demandé au gouvernement de dire: «Oui, vous viendrez exposer le plan qui va être soumis ici, aux députés de la Chambre des communes.» Qu'est-ce qu'on dit les représentants du Parti libéral? Ils ont dit non, non et non. Ils refusent d'être redevables à la population qui les a élus pour ce qui est d'un dossier extrêmement important.

Je ne trouve pas cela très transparent. Depuis le temps que nous sommes ici à la Chambre des communes, on constate que ce gouvernement, lorsqu'il présente des projets de loi, dit toujours: «On va vous écouter. On va renvoyer le projet de loi en comité et on va l'étudier. On va faire comparaître des témoins, on va écouter et on va être ouverts à des modifications.»

Mais pour ce qui est du projet de loi C-27, il n'a pas été ouvert. Il ne l'a pas été pour les projets de loi C-36, C-44, C-42. Pour qui ce gouvernement prend-il les gens? Surtout les gens qui représentent toutes les autres personnes qui n'ont pas voté pour eux et qui même représentent les gens qu'eux ne représentent plus. Je parle des partis d'opposition.

Je pense aux gens qui prennent la peine de venir témoigner. Je me rappelle que lors de la dernière journée, avant de commencer à étudier le projet de loi article par article, des maires des municipalités de l'Ontario sont venus devant le comité. Ils étaient pris avec ce problème parce qu'au sein de leurs municipalités, il y avait des centrales nucléaires. Ils sont venus dire au Comité: «Il faut qu'on soit mis au courant et il faut participer à l'élaboration de la gestion. On est interpellés au premier plan parce qu'on a à protéger notre population.»

Un député de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique a proposé un amendement dans ce sens et les députés du Parti libéral ont encore dit non, non et non.

● (1640)

On a également dit qu'il faudrait prendre en considération qu'au sein de ce comité, il y ait des gens qui représentent les communautés autochtones. Il y a aussi des gens qui sont venus témoigner et qui ont dit qu'il était important que ces communautés soient consultées. Il n'y a pas que des experts, il y a aussi de simples citoyens qui ont une expertise à cet égard. Mais on répondait: «Non, non, non».

Je pense qu'on devrait les appeler les «non-non-non». Cela survient dès que les députés de l'opposition présentent quelque chose de sensé. Au départ, ils suggèrent un projet de loi; ce sont les fonctionnaires qui l'élaborent, et ensuite, le ministre ou les députés qui représentent la majorité libérale en comité doivent défendre cela. La plupart du temps, je pense qu'ils ne connaissent même pas le sujet, et c'est dommage, parce que c'est un sujet extrêmement important.

Cela ne date pas d'hier que je me préoccupe des déchets nucléaires et de toutes sortes de déchets qu'on importe des États-Unis et d'ailleurs. Le Bloc québécois avait même demandé, par le biais d'un amendement qu'il avait soumis, que le projet de loi stipule que la gestion de nos propres déchets soit faite chez nous, et qu'on devait y retrouver un article excluant l'importation de déchets provenant d'ailleurs. Cet amendement a encore été rejeté. Les députés du Parti libéral ont dit: «Non, non, non.» On sait pourtant à quel point c'est important.

Je pense que la Commission Seaborn a été mise sur pied par des gens qui voulaient faire quelque chose au sujet d'un dossier qui traînait depuis des années. On a mis du temps à élaborer le rapport. La Commission proposait d'excellentes recommandations. Le ministre des Ressources naturelles, que j'apprécie beaucoup, semblait manifester de la bonne volonté. Il avait dit dès le départ —et je l'avais cru—: «Je me base sur les rapports de la Commission Seaborn.» Mais au fil des secondes, des minutes et des heures, il a bifurqué.

Et moi, je ne me retrouve plus dans ce projet de loi. Je pense qu'il y a énormément de monde au Québec et au Canada qui ne se retrouvera plus dans ce projet de loi. Pourquoi? Parce que, lorsque ce projet de loi sera adopté, ils ne seront plus consultés. Ce sera un gouverneur en conseil qui consultera; «il peut consulter».

La première recommandation du rapport Seaborn disait: «Il faut que la population soit consultée sur tout principe de gestion des déchets nucléaires.» C'était ce qu'il fallait faire. C'était la première recommandation. Et je pense que c'était l'unique recommandation qui devait servir de canevas pour toutes les autres. On est passé à côté de cette recommandation essentielle dont le projet de loi devait tenir compte.

Si ce projet de loi en avait tenu compte, je me serais dit: «Au moins, on prend le dossier au sérieux. Le gouvernement ne fait pas cela pour faire plaisir à des gens qui sont près du pouvoir. Non, il amène vraiment un projet de loi qui peut rassurer la population canadienne et québécoise.» Et dans ce cas, j'aurais applaudi.

Initiatives ministérielles

J'ai siégé au Comité permanent de l'environnement pendant deux ans. Lorsqu'il s'y passait de bonnes choses, je disais toujours au ministre et aux représentants du Parti libéral: «Oui, on va vous donner la main parce que, en matière environnementale, il faut se donner la main pour avancer sur le plan des projets gouvernementaux.» J'ai toujours agi ainsi pendant deux ans et cela a bien fonctionné. Même lorsque je n'étais pas d'accord, je le disais et, en fin de compte, je fais part de mon point de vue.

Mais ici, aujourd'hui, on en est au stade de la troisième lecture. Hier, on a voté sur les derniers amendements de l'étape du rapport. Le Bloc québécois présentait quatre amendements. Ils n'ont même pas été étudiés; ils ont été rejetés du revers de la main. On disait qu'il fallait avoir les moyens, qu'il fallait également qu'on soit conscients, que c'était le temps d'agir, qu'il fallait agir dans ce dossier, mais qu'il fallait agir avec le respect du monde, le respect de la population.

• (1645)

Ce n'est pas ce qu'ils font. Ce projet de loi va être étudié par l'autre Chambre et j'espère que celle-ci pourra entreprendre le processus que le gouvernement libéral n'a pas fait.

On ne doit pas prendre un tel projet de loi, un tel dossier, avec désinvolture, comme ce que j'ai vu. Je n'étais pas là tout au long des audiences, mais mon collègue, le député de Sherbrooke, y était. Il me disait: «Cela n'a pas de bon sens. Il y a tellement de choses qui se produisent; les témoins ne viennent nous parler que du rapport Seaborn. Ils ont cru que c'étaient les recommandations de ce rapport que le gouvernement voulait mettre en application.»

Est-ce qu'on fait venir des témoins simplement pour faire du bla-bla-bla, ou est-on là pour les écouter? La plupart du temps, ce sont des experts. Un simple citoyen peut également devenir un expert. Ils sont venus de bonne foi pour mettre ce gouvernement en garde contre les irritants de ce projet de loi. Ils sont venus le lui dire de bonne foi: «On vous met en garde; écoutez-nous, présentez des amendements. Il faut le faire correctement.»

Mais les libéraux ont fait ce qu'ils ont fait à l'opposition: ils n'ont pas écouté. Ils avaient les oreilles bouchées et étaient aveugles. Dans leur tête, c'était: non, non, non. Il fallait qu'ils répondent selon les directives du ministre et du projet de loi dans son ensemble.

Je suis très déçue pour les gens du comté de Jonquière que je représente, et je suis également très déçue pour les futures générations. J'ai des petits-enfants, deux petits garçons. Ma fille m'a donné deux beaux petits-fils de cinq et trois ans. Demain, je n'aurai pas le goût de dire à mes petits-fils: «Vous savez, grand-maman aurait pu faire quelque chose. Elle a essayé, mais il n'y avait pas d'écoute de l'autre côté.»

Je suis très déçue, parce que ce sont eux qui vont vivre avec le résultat de ce qu'on n'aura pas fait, le 5 décembre 2001. On n'aura pas réussi à convaincre le gouvernement de rendre le projet de loi C-27 à l'image de ce qu'on voulait en faire au départ.

C'est triste. Nous sommes presque à l'aube du temps des Fêtes. Dans 20 jours, ce sera Noël. À cette occasion, on fait des festivités, on partage des bons moments, on fait des réjouissances. Mais moi, je vais en profiter pour dire à mes commettants: «On fait tout pour que ce gouvernement soit à l'écoute, mais il ne l'est pas. Il n'en fait qu'à sa tête et il ne veut même pas aller vous consulter.»

Je pense que ce gouvernement croit détenir la vérité. De tous les gens qui nous écoutent aujourd'hui, personne ne détient la vérité. On doit, quand on a une idée, tenir compte de l'opinion des gens qui veulent nous mettre en garde en nous disant: «Voyons, faites attention; n'allez pas dans ce sens-là. J'ai des preuves. Je te parle et je

te dis pourquoi.» Nous devons avoir cette qualité d'écoute comme parlementaires. Si on n'a pas cette qualité, on serait mieux de rester chez nous.

Je pense que tous les députés de cette Chambre, que ce soit les libéraux ou ceux de l'opposition, devraient avoir cette qualité d'écoute. Mais au Comité permanent des ressources naturelles, je me suis aperçue que les députés du gouvernement n'avaient pas cette écoute.

Cela m'a vraiment déçu, parce que force est de constater qu'aujourd'hui, on aurait pu faire quelque chose qui aurait eu de la valeur; on aurait pu faire avancer une cause qui interpelle tout le monde. La semaine dernière, mon collègue de Sherbrooke me disait qu'il y avait des gens dans une région, qui parlaient d'importer des déchets des États-Unis pour les enfouir chez eux. On pourrait aussi parler du dossier que l'on a réglé l'an dernier.

• (1650)

Est-ce que vous vous en souvenez, madame la Présidente? À cette époque, vous n'étiez pas président suppléant de la Chambre. Ils voulaient enfouir les déchets qui venaient de la région de Toronto dans le nord de l'Ontario, près du Témiscamingue québécois.

Avec l'aide du député de Abitibi—Baie-James—Nunavik, nous avons eu un comité parlementaire d'urgence et nous avons entendu des témoins. Le ministre de l'Environnement a fait en sorte qu'il y ait une étude environnementale. Les gens sont venus nous dire qu'il y avait beaucoup d'irritants et ils avaient raison. Alors, on a dit que cela ne se fera pas et cela ne s'est pas fait.

Tous les gens qui sont venus témoigner devant le comité parlementaire à différentes périodes nous ont dit la même chose. La ville de Toronto a été obligée de reculer.

Alors, ils auraient pu faire la même chose avec le projet de loi C-27. Ils auraient pu dire: «Oui, il y a des irritants.» Nous n'avons jamais dit que ce projet de loi était entièrement mauvais. Nous avons dit qu'il y avait des choses qui ne répondaient pas à nos attentes et qu'il fallait améliorer le projet de loi.

On demande de la consultation, de la gestion et le dépôt d'un rapport à la Chambre. L'autre jour, on avait suggéré les services de la vérificatrice générale du Canada. Hier, elle nous a fait mention de ce qui se passait à l'assurance-emploi et ce qui s'était passé avant les élections de l'année dernière concernant les 75 \$ que le gouvernement a donnés pour le chauffage à tous les individus qui avaient un revenu sous un seuil déterminé. Elle est venue nous dire cela. La vérificatrice générale est crédible.

Ils ont refusé. Ils ont dit qu'ils voulaient avoir un vérificateur indépendant, nommé par le gouverneur en conseil.

Il fallait répondre à notre demande de clarté. Mais nous constatons hors de tout doute, et c'est dommage de le dire et je suis triste de le dire, qu'il n'y a pas de clarté. Ce n'est pas la qualité prédominante du gouvernement libéral dans ce dossier. Cela me fait de la peine parce que je suis certaine qu'il y a des députés de l'autre côté de la Chambre qui auraient voulu cela aussi quand ils vont s'apercevoir qu'il n'y a pas tant de clarté, qu'eux aussi sont interpellés par leurs commettants pour tout ce qui touche les déchets. Ils vont se mettre à regarder le projet de loi et j'espère qu'ils vont se demander ceci: «Comment mes commettants vont-ils m'interpeller quand ils vont voir cela.»

Je pense qu'on ne doit pas décevoir les gens qui nous élisent. On doit faire en sorte que des dossiers aussi importants que la gestion des déchets nucléaires ne soient pas relégués à la troisième, quatrième ou cinquième place.

C'est une priorité. Nous avons fait beaucoup de mal à notre planète dans le passé. Aujourd'hui, elle souffre de maux que nous, les humains, lui avons infligés. Je pense qu'on aurait pu, avec ce projet de loi, au moins dire à la planète qu'on va faire quelque chose pour alléger le poids qu'on lui a mis sur le dos.

On ne l'a pas fait. On n'a pas écouté et on n'a pas été avant-gardistes. Le mot avant-gardiste doit revenir dans notre vocabulaire. Aujourd'hui, il faut innover de plus en plus. Après ce qui est arrivé le 11 septembre dernier, je pense que le monde n'est plus pareil.

Je rencontre chaque fin de semaine énormément de mes commettants qui me disent toujours: «Tu sais Jocelyne, on n'est pas comme avant le 11 septembre. Nos valeurs sont différentes. Elles sont faites de clairvoyance et de la volonté de changer les petites choses quotidiennes qu'on avait ignorées.»

Ce projet de loi aurait pu faire en sorte de changer ces petites choses quotidiennes pour pouvoir donner enfin une ouverture et un vent de fraîcheur à un dossier très complexe et très difficile.

Aujourd'hui, le Bloc québécois peut dire qu'il est contre ce projet de loi et qu'il va continuer de l'être. J'espère qu'après mon discours, les députés d'en face auront une petite lumière. Je leur en souhaite une.

• (1655)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de St. John's-Ouest, Les infrastructures; l'honorable député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Le développement des ressources humaines; l'honorable député de Lanark—Carleton, Le terrorisme.

[Traduction]

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais bien dire que je suis heureux de parler de ce projet de loi, mais ce serait malhonnête de ma part. Tous les partis d'opposition étaient passablement offusqués de la situation que nous avons vécue à l'étape de l'examen en comité, eu égard au traitement de ce projet de loi. Bien que je sois nouveau dans cette Chambre, j'ai trouvé cette situation très difficile à accepter.

Après discussion avec les députés des autres partis siégeant au comité, je me suis aperçu que le soi-disant processus démocratique constitue un véritable leurre pour eux.

Comme on l'a déjà entendu de la bouche de députés du Bloc et de l'Alliance, plus de 75 amendements ont été proposés pour ce projet de loi qui n'est pas très volumineux, et pas un seul d'entre eux n'a été accepté en tout ou en partie.

Parlant au nom de tous les partis d'opposition, je dirais que certains de ces amendements étaient très pertinents et qu'ils auraient considérablement renforcé le projet de loi et l'auraient rendu plus attrayant, non seulement pour les partis d'opposition, mais aussi pour les Canadiens en général. Cependant, outre le fait que chaque amendement ou partie d'amendement a été rejeté, on a rarement obtenu des députés ministériels des détails expliquant pourquoi les amendements ne convenaient pas.

Il faut évaluer la conduite du gouvernement à la lumière de ce qui s'est produit avec les déchets nucléaires. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'un nouveau problème. Ce n'est pas comme si on ne s'était pas penché sur cette question depuis longtemps en tant que société. Ce n'est pas comme si nous allions trouver une solution demain ou plus tard dans l'avenir pour venir à bout de ce problème des déchets

Initiatives ministérielles

nucléaires. Il n'y a pas de sentiment d'urgence, réel ou perçu, qui prévale dans les circonstances.

Nous avons affaire à un de ces projets de loi et une de ces questions qui ont besoin d'être examinés en long et en large dans le cadre d'un processus démocratique, mais nous ne sommes même pas venus près d'assurer un tel examen.

Je vais essayer de dresser une espèce d'historique. Comme nous le savons tous, l'élimination des déchets nucléaires a commencé à poser un problème dès lors qu'on s'est mis à fabriquer des armes nucléaires. Ce problème était de moindre importance jusqu'à ce qu'on commence à construire des centrales nucléaires pour produire de l'électricité.

Au début des années 1970, au Canada et partout ailleurs dans le monde, on a compris que cette source d'énergie posait un problème majeur du fait non seulement des radiations, mais aussi des déchets radioactifs des combustibles nucléaires. Tous les autres pays utilisant l'énergie nucléaire ont ce problème. Aucun d'entre eux n'a réussi à trouver de solution adéquate pour nous débarrasser des déchets nucléaires. Dans bien des cas, ces pays ont fini par diminuer progressivement leur utilisation de l'énergie nucléaire, ou alors ils ont complètement cessé de l'utiliser. Ils ne savent cependant toujours pas comment se débarrasser des déchets nucléaires ni, quant à cela, quoi faire des centrales au fur et à mesure que celles-ci sont déclassées.

• (1700)

On effectue aujourd'hui certaines recherches intéressantes. Selon la théorie scientifique actuelle, il serait possible de soumettre une deuxième fois le combustible au processus, ce qui en réduirait considérablement le volume et peut-être même l'éliminerait complètement. Nous sommes cependant, littéralement parlant, à des années, voire des dizaines d'années, de la mise au point d'un tel procédé, si jamais nous y réussissons.

Il demeure que personne, sur cette planète, ne sait comment nous débarrasser des déchets nucléaires. Nous savons seulement comment les entreposer.

La Commission pour le désarmement a proposé le stockage en formations géologiques profondes, ce qui reviendrait, d'après moi, à enfouir les déchets de combustibles nucléaires dans le Bouclier canadien. Cette proposition ayant soulevé le tollé général, le gouvernement fédéral a créé une nouvelle commission, la Commission Seaborn, à qui il a fallu environ deux ans et demi pour mener à bien sa mission. À tout le moins en est-il ressorti que personne au Canada ne voulait de la solution du stockage en formations géologiques profondes et qu'aucune collectivité, petite ou grande, n'accepterait un tel stockage sur son territoire.

La Commission Seaborn est arrivée à la conclusion que les Canadiens ne faisaient pas confiance à EACL quant à la méthode d'élimination des déchets. La commission a expliqué très clairement dans ses recommandations que, quelles que soient les mesures que nous adoptons à l'échelle nationale, nous devons tenir des consultations sur les méthodes retenues, de manière à gagner la confiance de la ou des localités où les déchets finiront par aboutir.

Initiatives ministérielles

Il y a ensuite eu la présentation du projet de loi et le processus qui a suivi. Le projet de loi et le travail du comité étaient censés bâtir la confiance. Permettez-moi de dire aux députés que ce ne fut pas le cas et que ce ne le sera jamais. Certaines dispositions du projet de loi reposent sur de graves conflits d'intérêts. Les industries qui produisent des déchets seront celles qui étudieront la question et qui présenteront au gouverneur en conseil des recommandations sur la façon d'éliminer les déchets. La Commission Seaborn a expressément dénoncé ce genre de mise en scène structurelle des institutions. Elle a recommandé la création d'un organisme indépendant, et nous avons obtenu exactement le contraire.

La Commission Seaborn a recommandé d'intégrer des mécanismes de consultation d'une vaste portée. Le projet de loi ne prévoit rien en ce sens non plus. La commission a recommandé que tout le temps nécessaire soit prévu, à la fois pour les recommandations et le processus. Or, des échéanciers très serrés sont établis.

Le projet de loi comporte aussi des paramètres très limités pour l'établissement d'une société de gestion des déchets, celle qui serait entièrement sous le contrôle de l'industrie, et pour les méthodes qui seraient étudiées. De la façon dont il est libellé, le projet de loi limite essentiellement à trois types les méthodes étudiées: celle dont nous avons déjà entendu parler, soit l'évacuation en couches géologiques profondes, la solution actuelle, c'est-à-dire l'entreposage à l'emplacement qui est la propriété des centrales nucléaires, ou l'entreposage centralisé dans un site temporaire ou provisoire.

● (1705)

Fondamentalement, le projet de loi n'ouvre pas la possibilité de percées technologiques en la matière. Il vise à enterrer le problème, tant au figuré que littéralement. Le gouvernement veut seulement s'en débarrasser en faisant adopter le projet de loi. La réaction du comité aux témoignages que nous avons entendus le confirme très nettement.

Je voudrais parler un peu plus de quelques-uns des autres témoins, mais je me concentrerai sur ce qu'ont dit les maires de trois localités ontariennes. Ils ont comparu à la dernière minute parce que tous les témoins ont été quelque peu bousculés afin que le comité puisse tenir le débat article par article. Ils sont tous venus, mais ils ont eu relativement peu de temps pour parler du projet de loi. Ils ont vraiment impressionné tous les membres du comité, quel que soit leur parti. Leur position était relativement claire et simple, tout en étant très éloquente et fort révélatrice.

Que nous ont-ils dit? Ils nous ont dit qu'ils vivaient avec le problème depuis des décennies, qu'ils comprenaient ce qu'il signifiait pour eux, mais que cela ne leur facilitait pas la vie en tant que conseillers municipaux. Ils se sont dits persuadés d'avoir le droit de participer au processus de prise de décisions sur la façon de détruire les déchets.

Le comité les a expédiés sans ménagement. Plusieurs amendements ont été proposés en réponse à leurs préoccupations et à leurs idées sur le projet de loi, mais ils ont été rejetés du revers de la main par les députés ministériels, sans explication aucune sur les raisons pour lesquelles nous ne devrions pas leur accorder une certaine représentation ni les inclure dans le processus de consultation. Le silence a été total. Les amendements proposés, mis aux voix, ont été rejetés.

Ces trois maires avaient bien raison d'être fâchés qu'on les ait traités de façon aussi cavalière et qu'on ait rejeté toutes les propositions qu'ils avaient mises de l'avant avec simplicité et éloquence.

Le processus consultatif est sans aucune valeur. Aucun financement n'est prévu à ce titre. En fait, si on examine le projet de loi de très près, on s'aperçoit qu'il y est proposé de court-circuiter toutes les ONG du Canada. Ces gens ont suivi ce dossier depuis plus d'une décennie et qui ont participé à l'étude et aux recherches de la Commission Seaborn. Les seules personnes que le gouvernement nous permettra de consulter, et cela ne rime pas à grand-chose, sont les habitants des régions choisies pour y aménager un site. Plusieurs ONG du Canada, qui possèdent une véritable expertise en la matière, ne seront même pas averties et seront certainement très limitées dans leur capacité de participer au processus.

Du fait des événements du 11 septembre à New York et à Washington, la question de la sécurité a aussi été soulevée. Les amendements proposés auraient amélioré le niveau de sécurité et l'analyse de la sécurité entreprise par la société de gestion, mais ils ont aussi été rejetés. S'il y avait urgence, c'était bien à cet égard mais ces amendements ont été rejetés.

Divers amendements proposés voulaient que soit interdite l'importation de déchets de manière à ce que le Canada ne devienne pas un dépotoir pour les déchets du reste du monde. Il y a effectivement un risque que cela arrive, mais ces amendements proposés ont été rejetés sans discussion. Les amendements, mis aux voix, ont été rejetés. C'est en cela qu'a consisté le processus.

● (1710)

Pour finir, je dirais que, à l'étape de la deuxième lecture, notre parti s'était dit prêt à voter en principe en faveur de cette mesure, pensant que les recommandations du rapport Seaborn seraient prises en considération et qu'on essaierait de mettre en oeuvre les amendements proposés par les partis de l'opposition. Aucun de nos amendements n'a été accepté, et les autres partis d'opposition n'ont pas eu plus de succès que nous.

De ce fait, nous avons perdu la dernière chance que nous avions, en tant que gouvernement, de convaincre les Canadiens que nous devions régler cette question; et elle sera définitivement perdue si, comme on peut le supposer, la majorité libérale obtient gain de cause.

Quel en sera le résultat? Permettez-moi de prophétiser car j'ai déjà entendu plusieurs groupes le suggérer et je pense que ça va être la conséquence logique. Plusieurs localités, dans l'ensemble du pays, dans la région du Bouclier canadien pour la majorité, vont adopter des résolutions. Des premières nations ou des conseils municipaux, en Ontario et au Québec en particulier, vont adopter des résolutions interdisant la notion même d'importation de ces déchets dans leurs localités. Les groupes qui s'intéressent à cette question continueront à travailler, le gouvernement n'aura aucune crédibilité, et l'idée sera rejetée du revers de la main. Voilà quel sera le résultat.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter le député de Windsor—St. Clair pour son discours, bien sûr, mais aussi et surtout pour sa participation aux comités, et plus particulièrement au Comité permanent des ressources naturelles, une participation active et très appréciée.

Il nous a effectivement entretenu sur une multitude d'amendements, très pertinents et très intelligents, présentés par le Nouveau Parti démocratique, la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique et, il va sans dire, par le Bloc québécois. On s'est souvent soutenus et entrainés à cet égard. Mais évidemment, ce fut une fin de non-recevoir de la part du parti d'en face.

Ce que j'aimerais quand même savoir du député, c'est son impression première concernant la perception du gouvernement sur le rapport de la Commission Seaborn. Dans le fond, c'est la base. Le gouvernement dit qu'il se base sur le rapport de la Commission Seaborn pour faire la présentation de son projet de loi. De notre côté, on dit qu'il va à l'encontre des principales recommandations, des recommandations fondamentales du rapport de la Commission Seaborn.

J'aimerais donner l'opportunité au député de Windsor—St. Clair de nous éclairer à ce sujet, d'éclairer cette Chambre, et surtout d'éclairer les députés de l'autre côté.

• (1715)

M. Joe Comartin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Bloc québécois de sa question. Je tiens également à souligner que le Bloc québécois a présenté beaucoup d'amendements dont j'étais très fier.

[Traduction]

J'aurais aimé apporter plusieurs de ces modifications moi-même, notamment celles qui touchent les principes démocratiques et les examens effectués par un comité parlementaire, qui—je le répète—ont toutes été rejetées.

Pour examiner de plus près la question de la Commission Seaborn, cela fait partie de toute la comédie qui entoure cette mesure législative. Pour la préparation de mon intervention, j'ai relu certains documents provenant du ministère et du gouvernement, qui expliquaient comment le projet de loi tenait compte des recommandations de la Commission Seaborn. C'est absolument faux.

La liste des recommandations de la Commission Seaborn était assez longue et assez précise à maints égards. Je ne pense pas avoir trouvé dans le projet de loi une seule de ces recommandations appliquée intégralement ou du moins dans l'esprit où elle avait été faite. Il n'y en a pas une. La Commission a fait énormément de travail, par ailleurs excellent, notamment pour ce qui est de la communication avec la collectivité et de l'édification de la confiance dont j'ai fait mention. On estimait vraiment que, si les recommandations de la Commission Seaborn étaient mises en oeuvre dans une mesure législative, la question serait réglée comme il se doit, par surcroît à la satisfaction des collectivités du pays. Or, ce n'est pas du tout ce qui s'est produit.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD): Monsieur le Président, j'avais l'intention de partager mon temps de parole avec la députée de Saint John. Malheureusement, il semble que nous n'aurons pas assez de temps aujourd'hui pour le partager, alors je vais utiliser la période de débat qui reste.

Plusieurs points doivent être soulevés à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-27. Le premier s'adresse aux députés de

Windsor—St. Clair, Sherbrooke et Athabasca, qui siégeaient au comité. Nous avons tous bien travaillé pour essayer d'améliorer cette mesure législative en présentant des amendements, mais malheureusement, nous n'avons pas réussi. Nous avons tout de même fait accepter deux amendements. Le député de Athabasca et moi avons obtenu qu'on apporte deux changements à ce projet de loi. Ils l'ont certainement amélioré, mais malheureusement pas assez pour que ce projet de loi soit acceptable et pour que notre parti, la Coalition PC/RD, puisse l'appuyer.

C'est très déplorable lorsqu'une mesure législative nécessaire et demandée ne peut être appuyée en troisième lecture parce qu'elle est tout simplement médiocre. Ce projet de loi me fait penser à ma cravate de Noël garnie d'un grincheux. La différence, c'est que, dans l'histoire du grincheux, le mal se change en bien. Le grincheux se transforme en citoyen modèle et profite des fruits et des plaisirs du temps des Fêtes.

Ce projet de loi est tout simplement mauvais; nous avons essayé de l'améliorer pour que tous les citoyens du pays puissent en profiter, mais nous n'avons pas réussi. Les députés ont revêtu leur tenue et leur esprit des Fêtes et restent dans l'antichambre alors que nous devrions travailler ensemble à la Chambre pour améliorer et adopter un projet de loi bien nécessaire afin que tout le pays puisse en bénéficier.

Les députés qui sont déjà intervenus ont soulevé des points fort pertinents qui méritaient de l'être. Toutefois, il existe un certain nombre d'autres points qui doivent également être soulevés. L'un d'eux concerne le débat sur l'argent qui est injecté par l'industrie dans l'organisme de gestion des déchets, et il ne s'agit pas de quelques millions de dollars. Le paiement initial doit être fait 10 jours après l'adoption du projet de loi. Ontario Hydro avancera 500 millions de dollars. Ce n'est pas rien. La Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick versera 20 millions de dollars, Hydro-Québec, 20 millions de dollars, Énergie atomique du Canada limitée, qui affirme n'être aucunement responsable des déchets de combustible nucléaire, alors que sa responsabilité est en fait très grande à cet égard, à mon avis, et qu'elle est l'organisme qui est à l'origine de l'industrie et qui la soutient, EAACL, dis-je, avancera 10 millions de dollars.

Une voix: Ce sont les contribuables canadiens.

M. Gerald Keddy: Exactement. Le point a été soulevé et il mérite d'être répété. Ce n'est pas Énergie atomique du Canada limitée, mais les contribuables canadiens qui font les frais de tout cela.

Tous les ans, Ontario Hydro versera plus de 100 millions de dollars pour que cet organisme de gestion des déchets puisse continuer d'exercer son activité. La contribution annuelle d'Hydro-Québec s'élèvera à 4 millions de dollars, celle de la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick, à 4 millions également. Énergie atomique du Canada limitée, qui prétend n'exercer aucune responsabilité en matière de déchets nucléaires, versera 2 millions de dollars par année.

• (1720)

On investira donc pas mal d'argent dans l'organisme de gestion des déchets. Je ne puis m'empêcher de penser qu'on fait les choses à l'envers. Peut-être qu'Énergie atomique du Canada limitée devrait s'occuper de l'investissement initial. Quant aux investissements subséquents, c'est l'industrie elle-même qui devrait s'en charger parce qu'elle est certainement responsable des déchets nucléaires.

Initiatives parlementaires

À mon avis, ce projet de loi fait problème à bien des égards. Il est censé traiter la question des déchets nucléaires alors qu'il ne règle pas le problème et ne traite pas de la question dans son ensemble. Nous devons nous contenter d'une mesure qui prévoit la gestion à la surface ou sur place des déchets de combustible nucléaire à perpétuité.

Le projet de loi n'oblige aucunement le secteur canadien de l'énergie nucléaire ni Énergie atomique du Canada limitée à proposer une option. Nous n'avons qu'un choix, soit le stockage sur place pour régler le problème.

Mes collègues ont souligné plus tôt que nous pourrions recycler le combustible et le faire passer dans les réacteurs, ce qui le rendrait inerte et en libérerait la radioactivité. Peut-être la science trouvera-t-elle un moyen de régler cette question grâce à la transmutation. Ce ne sont pas là des options réalistes à ce moment-ci, mais ce sont tout de même des options. Elles valent la peine qu'on en discute, mais ces discussions ont été écourtées en comité.

J'aimerais souligner qu'avant notre dernier débat, qui a eu lieu au moment de l'étape du rapport du projet de loi C-27, il y avait une mesure législative très importante pour la sécurité du Canada à l'étude. Le projet de loi C-36 était aussi important pour notre sécurité que la présente mesure. Toutefois, le gouvernement a imposé la clôture dans le dossier du projet de loi C-36 parce que le temps manquait. C'était une urgence. Nous n'avions pas le temps de discuter de la question. Le lendemain, il n'y avait pas suffisamment de députés sur place pour poursuivre le débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-27. Le débat sur le projet de loi C-27 n'a pas abouti.

Qu'est-ce qui est important et qu'est-ce qui ne l'est pas? Les Canadiens qui se rendront aux urnes dans quelques années en décideront.

Il est vrai que la question est à l'étude depuis cinquante ans. Nous devons nous en occuper rapidement. Cette mesure ne nous permettra pas nécessairement de nous occuper rapidement du cas des déchets nucléaires, parce qu'on n'exclut pas pour toujours le stockage en surface et sur les lieux.

Il faut tenir compte de l'aspect de la responsabilité face au public. Il est également important de pouvoir compter sur un organisme de gestion des déchets et sur un conseil consultatif représentatifs de la société canadienne.

Le député de Windsor—St. Clair a parlé des amendements qui ont été proposés par les municipalités de l'Ontario qui ont des réacteurs nucléaires dans leur secteur. La Coalition PC/RD et d'autres députés ont proposé des amendements au nom de ces municipalités. L'opposition a appuyé unanimement ces amendements. Cela démontre bien l'unité dont nous avons fait preuve en travaillant ensemble dans ce dossier.

Le gouvernement prétend qu'il représente l'Ontario parce que bon nombre de ses députés viennent de cette province. Toutefois, il ne représente pas l'Ontario lorsque vient le temps d'agir et que nous tentons de faire adopter les amendements qui ont été proposés au nom des gens de l'Ontario. Ces derniers voulaient qu'on tienne compte de leurs préoccupations dans cette mesure législative, qui les touchera plus que tout autre groupe au pays.

• (1725)

On ne parle pas dans le projet de loi de la valeur des biens fonciers dans les municipalités qui comptent des réacteurs nucléaires ou qui continuent à faire de l'entreposage sur place. Les gens ont tendance à ne pas aimer vivre près d'un endroit où il y a de la radioactivité. Ils ont tendance à entretenir des doutes, des préoccupations et des

craintes au sujet de la radioactivité. Par conséquent, ils ont tendance à ne pas acheter de maisons et de biens fonciers ou à ne pas construire d'entreprises dans un tel secteur.

Même si c'est une source économique d'énergie, si nous nous attaquons au problème en temps opportun de façon à donner aux Canadiens l'assurance qu'il s'agit d'un moyen sûr, la valeur des biens fonciers ne diminuera pas. De fait, une municipalité possédant un réacteur nucléaire profiterait de ce dernier, car c'est certes une source immédiate d'électricité, et des sociétés s'installeraient dans le secteur pour cette raison.

Je veux parler du problème des déchets venant de l'étranger qui sont déversés dans une installation quelconque de gestion des déchets au Canada. Cette mesure législative n'aborde pas cette question. Elle n'empêche pas ce genre de chose. La majorité des Canadiens ne comprennent pas cette lacune.

Au comité, le représentant juridique du ministère a dit que le projet de loi ne couvrirait pas la question de l'importation de déchets de combustible nucléaire. Un autre avis juridique indiquait que le projet de loi ne s'applique pas à l'importation de déchets de combustible nucléaire au Canada. Il ne traite pas de cette question.

C'est là un aspect très important pour moi et une des raisons pour lesquelles la Coalition PC/RD n'appuiera pas le projet de loi, voire la principale raison. Il n'empêche pas Hydro-Québec, Ontario Power Generation, la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick ou toute autre société d'établir une centrale aux États-Unis. Il ne leur interdit pas de produire des déchets de combustible nucléaire dans une centrale appartenant à des étrangers et de ramener ces déchets dans un lieu d'entreposage quelque part au Canada. Il est malheureux que la mesure législative ait été mal rédigée au point que nous ne serons pas en mesure de l'appuyer.

Le président suppléant (M. Bélair): Comme il est 17 h 30, la Chambre passera maintenant à l'étude des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1730)

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ) propose: Que le projet de loi C-397, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (pension alimentaire) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me permette d'intervenir sur ce projet de loi. Je tiens à prendre quelques instants pour remercier mon collègue de Sherbrooke qui a bien voulu appuyer ce projet de loi.

Malheureusement, c'est avec beaucoup d'amertume que je prends la parole sur le projet de loi C-397, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. En fait, mon projet de loi ne vise qu'à modifier un seul article, l'article 118 de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les déductions pour enfants.

Je suis déçu, parce que je crois que ce projet de loi aurait dû faire l'objet d'un vote. Je le crois, puisque les critères nécessaires pour qu'un projet de loi fasse l'objet d'un vote sont, premièrement, que le projet de loi doit être rédigé dans des termes clairs et efficaces. Mon projet de loi—je suis convaincu que vous l'avez lu d'un bout à l'autre—est très clair et très efficace.

Le deuxième critère veut que le projet de loi déposé soit de compétence fédérale. Le bon sens le dit. S'il ne relevait pas de la compétence fédérale, je ne serais pas ici, aujourd'hui, à en discuter.

Le troisième critère veut que le projet de loi porte sur une question d'un intérêt public manifeste. C'est surtout sur ce propos que portera mon discours, discours qui vantera naturellement mon projet de loi.

On parle d'«intérêt manifeste». C'est plus que manifeste, puisque, après le dépôt de mon projet de loi, la ministre de la Justice faisait parvenir à tous les députés et sénateurs un résumé d'un rapport produit par le Comité fédéral-provincial-territorial sur le droit de la famille. Le rapport faisait allusion aux droits de garde, de visite, de pension alimentaire pour les enfants canadiens. Je ferai référence à ce projet plusieurs fois dans mon discours.

Je suis triste de voir que ce projet de loi ne fait pas l'objet d'un vote, puisque j'ai des dossiers de centaines de citoyens canadiens, québécois, des parents, hommes et femmes, qui m'ont demandé de faire changer certaines injustices que comporte la loi actuelle. C'est triste, parce que mon projet de loi, comme je le mentionnais, fait exactement état de ce que le rapport demande, soit que les parents qui ont un partage des responsabilités parentales—on ne dit plus que les parents ont la «garde partagée», mais qu'ils ont une «responsabilité parentale»—puissent déduire de leurs impôts un pourcentage au prorata du nombre de jours.

On disait que pour être considéré comme ayant une responsabilité parentale, il faut que l'un des deux parents ait eu la garde d'un enfant pendant au moins 100 jours sur 365, afin qu'il puisse déduire un pourcentage, au prorata du nombre de jours, de tous les frais encourus et ainsi bénéficier des déductions d'impôt dont on fait état dans une déclaration d'impôt.

● (1735)

Je donne un exemple. J'ai la garde partagée de mes enfants pendant les fins de semaine. Donc, si on prend 52 fins de semaine, cela voudrait dire que j'ai la garde de mes enfants pendant 104 jours. Je pourrais déduire 104 trois-cent soixante cinquième des frais encourus pour la garde des enfants.

Malheureusement, les divorces et les séparations sont beaucoup trop nombreux de nos jours. Nous vivons en l'an 2001. C'est un fait que, de nos jours, les divorces et les séparations sont courants. C'est aussi courant, lorsque les parents d'une famille divorcent ou se séparent, d'essayer autant que possible de faire cela avec le moins de disputes possibles pour ne pas traumatiser les enfants et pour ne pas qu'ils en paient la note.

Malheureusement, les questions d'argent sont toujours les questions les plus litigieuses entre les parents et sont souvent la source de chicanes. Je trouvais donc que la Loi de l'impôt sur le revenu, telle qu'elle existe aujourd'hui, était injuste. Pourquoi ne pas permettre à un parent, qui a la garde partagée d'un enfant ou le partage de la responsabilité parentale, de déduire une partie des coûts reliés aux enfants?

Malheureusement, puisque ce projet de loi n'a pas été retenu comme pouvant faire l'objet d'un vote, je dis simplement des paroles en l'air. J'ose souhaiter, c'est mon vœu le plus sincère et je vais exercer des pressions auprès du ministre des Finances, que ce dernier, au nom de l'équité et de la responsabilité parentale, prenne mon projet de loi sous son bras pour modifier l'article 118 de la loi existante.

Je dois m'arrêter à ce moment-ci. Je sais que je n'ai pas parlé pendant les 15 minutes qui me sont allouées. Je dois m'arrêter ici parce que je suis naturellement très déçu que ce projet de loi ne

puisse faire l'objet d'un vote. Je suis surtout très triste et très malheureux pour tous les parents qui pensaient que j'aurais réussi à faire avancer le dossier et à amener ce gouvernement à vivre à l'heure de l'an 2001, où il y a malheureusement beaucoup trop de divorces et de séparations.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir écouté si attentivement. En même temps, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à vous et à votre famille ainsi qu'à tous les gens de ma circonscription, un joyeux temps des Fêtes, beaucoup de plaisir, de bonheur et surtout de la paix.

Le président suppléant (M. Béclair): Je remercie l'honorable député de ses bons vœux.

Puisqu'il ne semble plus y avoir de députés qui veulent prendre la parole sur ce projet de loi, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

● (1740)

[Traduction]

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme le débat s'est terminé plus tôt que prévu, je me demande si la Chambre ne pourrait pas suspendre la séance quelques minutes afin de donner aux députés qui doivent participer au débat d'ajournement le temps d'arriver à la Chambre.

Le président suppléant (M. Béclair): Est-on d'accord pour suspendre la séance jusqu'à 17 h 50 afin de donner aux députés qui veulent participer au débat d'ajournement le temps de se présenter à la Chambre?

Des voix: D'accord.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 17 h 40.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

● (1750)

[Traduction]

LES INFRASTRUCTURES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, il y a quelque temps à la Chambre, en parlant du ralentissement de l'économie et de la nécessité de stimuler la création d'emplois, le premier ministre a dit que le ministre responsable de l'APECA pourrait peut-être engager des fonds pour des travaux d'infrastructure. Quelques jours plus tard, j'ai posé une question pour savoir si on avait déterminé quand on engagerait ces fonds et combien. La réponse qu'on m'a donnée avait trait au montant qui était déjà prévu, soit 6 millions de dollars dans le cas de Terre-Neuve, dont une partie n'a pas encore été utilisée jusqu'à présent.

Les besoins sont criants non seulement dans ma province, mais sûrement aussi partout dans le pays. Plus nous pourrions engager de fonds dans des travaux d'infrastructure pendant la période actuelle de récession, mieux cela vaudra pour plusieurs raisons.

Ajournement

Il est impérieux de remédier aux problèmes d'approvisionnement en eau douce dans certaines régions. Il est nécessaire de remédier à des problèmes environnementaux liés au traitement des eaux usées. Il est également nécessaire de stimuler l'économie en donnant du travail aux gens. Le secteur de la construction offre d'énormes possibilités d'emploi. En investissant davantage dans nos programmes d'infrastructure, nous pouvons mettre des gens au travail et résoudre en même temps les problèmes liés à l'eau potable et à l'environnement.

Dans la région de St. John's, il y a plusieurs gros problèmes relativement à ces questions. J'en mentionnerai seulement quelques-uns pour montrer pourquoi il est tellement important d'injecter de l'argent dans le programme d'infrastructure.

Le premier est le manque d'eau douce dans une partie de la ville appelée Goulds, qui fait à présent partie de la ville de St. John's. Plusieurs habitants de cette partie de la ville n'ont pas accès à une eau potable bonne et propre. Certains secteurs dans cette partie de la ville n'ont pas de service d'égouts. Cela cause un important problème de santé dans les environs immédiats.

Malgré les pressions exercées par les gens concernés, la ville rejette la faute sur le gouvernement provincial, qui la rejette sur le gouvernement fédéral. En fait, c'est la faute de tous. Personne ne se concentre sur les problèmes, personne ne se soucie de faire se rencontrer les responsables des différents organismes pour examiner les problèmes. L'insuffisance de fonds est un facteur qui empêche très souvent de régler le problème.

L'autre gros problème à St. John's, c'est le port. Nous devons cesser de parler du problème d'assainissement des ports, que ce soit celui de St. John's, de Halifax, de Vancouver ou d'ailleurs, et faire quelque chose. Les programmes d'assainissement des ports doivent être distincts et faire l'objet d'un financement distinct par rapport au programme d'infrastructure.

J'espère que le secrétaire parlementaire est en mesure de nous dire que plus de fonds vont être consacrés à l'infrastructure et que nous allons nous concentrer sur les priorités. Peut-être pourrait-il nous donner une idée de l'approche adoptée en matière de financement?

• (1755)

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis plus que ravi de répondre au député de St. John's-Ouest, qui, bien honnêtement est un farouche représentant de sa circonscription à la Chambre.

Je suis content de parler du programme Infrastructures Canada, une initiative du gouvernement du Canada en vue d'améliorer la qualité de vie des Canadiens dans les collectivités rurales et urbaines.

Lorsque j'ai répondu au député, j'ai parlé du montant de 6 milliards de dollars destiné au pays dans son ensemble. Je suis heureux de préciser que, de ce montant, 153 millions de dollars vont à Terre-Neuve.

Le député se disait inquiet de la qualité de l'eau potable dans cette région. Une bonne part du programme d'infrastructures concerne l'infrastructure environnementale, l'infrastructure verte.

Infrastructures Canada fait de l'infrastructure verte une priorité. Pourquoi? Parce qu'il n'y a rien de plus important pour les collectivités que de l'eau potable de qualité, de l'air pur et un environnement sain. Tout cela est essentiel au dynamisme des collectivités, faute de quoi les Canadiens ne peuvent profiter de la grande qualité de vie qu'ils ont tous le droit d'avoir dans ce pays.

L'infrastructure municipale comporte de nombreux aspects prioritaires, mais l'infrastructure verte vient en tout premier lieu.

Nous n'en sommes pas venus à ces conclusions tout seuls. Le partenariat avec d'autres niveaux de gouvernement est l'un des points forts du programme Infrastructures Canada. Lorsque nous avons élaboré le programme, nous avons mené de vastes consultations auprès des municipalités. Je crois d'ailleurs que la Fédération canadienne des municipalités a été le moteur qui a amené le gouvernement, déjà en 1993, à lancer le premier programme d'infrastructures. La fédération nous a dit assez clairement que l'infrastructure verte était une priorité immédiate. Le député porte de nouveau cela à notre attention. Nous avons consulté les provinces et les territoires, qui ont aussi indiqué l'urgence de se pencher sur ce type d'infrastructure.

Nous avons écouté et nous avons réagi. Dans chaque accord conclu dans le cadre du programme Infrastructures Canada, nous avons établi le niveau minimal d'investissements dans les infrastructures municipales vertes de chaque territoire. Terre-Neuve était d'accord avec cela. J'ai remarqué que bon nombre des projets se concentraient sur les infrastructures vertes.

Je pense que le député voulait en fait savoir si nous allions accélérer le programme. Les six milliards de dollars sont pour une période de cinq ou six ans. Un certain nombre de nos ministres ont mentionné la possibilité d'accélérer le programme, autrement dit d'utiliser dès la deuxième année les fonds prévus pour la troisième ou la quatrième année, et ainsi de suite. Une telle mesure nécessite l'accord des trois paliers de gouvernement. Je pense que des négociations ont été entreprises à ce sujet, mais je ne saurais dire où elles en sont. Cela représente un engagement difficile pour certaines provinces et municipalités, puisqu'elles participent à part égales avec les deux autres paliers de gouvernement et qu'elles doivent apporter leur contribution financière.

En conclusion, je dirais qu'il existe une longue liste de projets à Terre-Neuve. Une somme de 1,1 million de dollars a été investie dans la station de traitement d'eau de Placentia et des améliorations de 45 000 \$ ont été apportées au poste de chloration de Trepassey. Je pense que ces localités se trouvent dans la circonscription du député. On a aussi investi 3,8 millions de dollars dans la station de traitement d'eau de Shoal Harbour, 1 million de dollars pour moderniser le réseau d'égouts de Victoria et 647 000 \$ dans le réseau d'aqueduc de Lourdes. Nous nous sommes employés ardemment à solutionner le problème soulevé par le député.

• (1800)

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire pour sa réponse concise. Je suppose qu'il a répondu à ma question au meilleur des capacités du gouvernement parce que si des négociations sont en cours avec les autres parties, je comprends parfaitement que les trois doivent se réunir à la même table. Je reconnais cela et je lui sais gré de sa franchise.

Je le prierais cependant de bien vouloir préciser le processus. Je crois comprendre que les villes ou les municipalités établissent leurs priorités et transmettent leur liste à la province, qui définit à son tour ses priorités, soit celles des ministériels. Les listes de priorités sont ensuite envoyées au comité fédéral-provincial chargé de déterminer la quantité de fonds disponibles et à qui ils iront. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire s'il s'agit bien du processus utilisé?

Ajournement

M. Alex Shepherd: Monsieur le Président, le député a pratiquement tout compris. En fait, au Canada, le processus se déroule différemment d'une province à l'autre. En Ontario, par exemple, ma province d'origine, on procède différemment, car la province dispose de son propre programme de dépenses pour les infrastructures. Le gouvernement fédéral veut agir en concertation avec ces programmes. Je crois qu'il en va de même dans le Québec. Cette province dispose de son propre programme de financement des infrastructures. Nous essayons d'éviter les chevauchements dans ce domaine.

Ailleurs, à Terre-Neuve, par exemple, la province s'adresse directement à un organisme administré par le Conseil du Trésor. Le député a parfaitement raison de dire que les municipalités vont de l'avant avec leurs desiderata, si je puis me permettre. Je suis conscient du fait que les projets sont plus nombreux que nous n'avons d'argent, et c'est regrettable, mais c'est cela, le gouvernement. Il y a toujours mille et une façons nouvelles de dépenser de l'argent. La province approuve ensuite les projets qu'elle juge urgents et les classe dans un certain ordre de priorité. Elle nous en envoie la liste seulement après.

Nous nous efforçons de ne pas choisir. Nous demandons si le projet est conforme aux principes de l'infrastructure verte. En d'autres mots, s'il s'agit d'une piscine et que nous avons envisagé d'améliorer la qualité de l'eau dans St. John's-Ouest, le projet sera probablement rejeté.

Si c'est d'une usine de traitement des eaux dont le député veut parler...

Le président suppléant (M. Bélair): Je regrette d'interrompre le député, mais je lui ai accordé pratiquement une minute entière de plus.

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, je reviens sur une question que j'ai posée à la ministre du Développement des ressources humaines il y a environ une semaine, au sujet des prestations d'assurance-emploi.

Cette question a déjà été soulevée pendant la période des questions à la Chambre. En fait, on peut dire que c'est une affaire d'envergure nationale. Il s'agit essentiellement des abus dont les prestataires de l'assurance-emploi sont victimes de la part du ministère.

Je m'insurge contre certaines questions et techniques que le ministère utilise pour déterminer si des pêcheurs de coques ont droit à des prestations d'assurance-emploi. Je soutiens et je maintiens que le droit à la vie privée de ces personnes est enfreint à cause d'un questionnaire en 42 points auquel elles sont obligées de répondre. Ces prestataires sont tenus de répondre à ces questions dans une pièce où ils ne peuvent consulter un conseiller juridique ni obtenir de l'aide pour remplir le questionnaire, alors que c'est leur droit de le faire.

Ensuite, lorsqu'ils ont terminé de répondre à ces 42 questions, dont certaines sont très personnelles et n'ont rien à voir avec la pêche aux coques, ils sont obligés de signer une déclaration attestant que tout ce qu'ils ont répondu est vrai.

Sur le formulaire, il y a un endroit prévu pour la signature d'un témoin. N'est-il pas curieux que la signature d'un témoin ne figure jamais sur ces formulaires?

Ce qu'il faut se demander, c'est pourquoi on s'en prend aux pêcheurs de coques? Pourquoi s'en prendre aux modestes pêcheurs de coques? Pourquoi doivent-ils subir ce genre d'interrogatoire?

L'exemple que j'ai utilisé, et les députés le connaissent, est le gâchis d'un milliard de dollars de DRHC, il y a une couple d'années. Nous l'avons dénoncé vivement à la Chambre. Il faut se demander combien de pdg de société qui n'avaient pas droit aux prestations et aux contributions versées par le gouvernement du Canada ont dû répondre à ce questionnaire. Aucun, je pense. Aucun d'entre eux n'a eu à le faire. S'ils avaient dû le faire, ils l'auraient fait en compagnie de leur avocat, parce que c'est leur droit, tout comme c'est le droit des pêcheurs de coques.

Il en va de même pour les bureaucrates. Pas un seul bureaucrate n'a répondu au questionnaire du ministère, sans que son avocat soit présent. Combien d'entre eux ont perdu leurs chèques de paye? Aucun.

Il n'y a qu'une raison pour cela: ces gens sont pauvres et n'ont pas la langue aussi bien tournée que celle des bureaucrates si fins, pour ne pas dire fins finauds. C'est aussi simple que cela. Ce sont des cibles faciles pour ces questionnaires. Cela se produit souvent.

Quand j'ai montré le questionnaire en 42 parties à la ministre, elle m'a dit: «Je suis d'accord avec vous, monsieur Thompson, ce n'est pas correct. Nous ne devrions pas poser ces questions personnelles.» Pourtant, que font les bureaucrates? Ils convainquent la ministre que c'est correct, qu'il n'y a rien de mal et qu'ils vont continuer.

C'est un problème au Canada. Quand on se lève pour dénoncer les indignités qui sont infligées aux démunis, personne ne veut en parler. Je suppose que le sujet n'est pas assez excitant. Ils sont des cibles faciles pour un gros gouvernement. Et le gouvernement en profite. Il le fait toujours. À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a même des juges de la Cour canadienne de l'impôt qui sont du même avis que moi.

Cette pratique condamnable doit cesser. La ministre doit se lever à la Chambre des communes pour déclarer que cela suffit.

● (1805)

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest de sa question. C'est une question très importante pour nous, le gouvernement, car nous désirons que tous les citoyens, quel que soit leur niveau d'alphabétisation, aient les mêmes droits. C'est une position importante que nous faisons valoir.

Je ne suis certainement pas en désaccord avec mon collègue de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest sur ce qu'il a dit. Permettez-moi d'ajouter que la vaste majorité des personnes qui font une demande de prestations d'AE sont honnêtes. Nous le savons. Ce sont des Canadiens travailleurs qui ont besoin, temporairement, d'un soutien du revenu pendant qu'ils sont au chômage.

Le ministère est chargé de s'assurer que les personnes qui font une demande d'assurance-emploi sont admissibles aux prestations. Je pense que tout le monde peut le comprendre. Malheureusement, il arrive que des personnes réclament à tort des prestations d'AE. C'est pourquoi DRHC a le mandat de protéger l'intégrité du programme d'AE en faisant enquête sur toutes les allégations d'abus. Quand le ministère reçoit des allégations d'abus, il doit enquêter.

Ajournement

Les enquêtes de DRHC sont essentielles à la sauvegarde de l'intégrité du programme d'assurance-emploi en détectant, en empêchant et en décourageant les abus. Nous avons à cet égard plusieurs programmes qui nous permettent de protéger l'intégrité du programme d'AE. En 2000-2001, par exemple, les activités d'enquête et de contrôle ont permis d'économiser 573 millions de dollars au total. Cela veut dire que chaque dollar investi dans les enquêtes a rapporté 9,23 \$.

Toutefois, à la lumière des détails présentés par le député d'en face, et je tiens à souligner que ce sont des détails importants que nous prenons très au sérieux, la ministre a demandé à ses fonctionnaires de revoir la manière dont les enquêtes sont effectuées afin de s'assurer que les employés travaillent dans le respect du code de conduite, des particuliers et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toutes nos enquêtes sont effectuées en fonction des pouvoirs que nous détenons en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. Les employés reçoivent une formation continue et des cours de perfectionnement pour s'assurer que les enquêtes sont effectuées de manière responsable et respectueuse de la loi.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, que les enquêteurs de DRHC doivent adhérer à un code de conduite professionnelle très strict et s'acquitter de leurs fonctions de manière professionnelle. Les enquêteurs informent automatiquement les personnes de leurs droits et de leurs obligations. Ils informent également les prestataires de leurs droits à être représentés par un avocat quand ils pensent qu'il y a matière à poursuites. Quand on envisage des sanctions administratives, les clients sont informés de leur droit d'appel.

Je le répète, c'est très important pour nous. Nous sommes déterminés à protéger l'intégrité du programme d'assurance-emploi de manière à ce qu'il continue à exister pour aider les Canadiens.

• (1810)

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, j'ose espérer que le ministère a sincèrement l'intention de faire un suivi à cet égard. La secrétaire parlementaire m'affirme que c'est le cas.

Des abus se sont répétés encore et encore. Je souligne que les personnes dont je parle sont pauvres. Elles n'ont pas les moyens que nous avons, vous et moi, monsieur le Président. Nous avons une place dans cette enceinte. Nous pouvons intervenir, tempêter et atteler le gouvernement à la tâche sur ces questions. Ces personnes ne peuvent compter que sur vous et moi et sur les autres députés de la Chambre pour défendre leurs intérêts. C'est précisément ce que nous essayons de faire.

Je crois qu'il devrait y avoir une certaine équité au sein du ministère. Il faut qu'il en soit ainsi. Les propos qu'a tenus la secrétaire parlementaire ce soir m'ont encouragé, mais nous voulons des résultats.

Cette situation s'est répétée à plusieurs reprises. Nous voulons voir de véritables résultats. Je ne pense pas que nous voulions qu'un gouvernement mesquin déclenche une chasse aux sorcières ou persécute les citoyens qui ont véritablement besoin d'aide et, incidemment, qui ont participé à ce programme dont ils essaient maintenant de se prévaloir.

Mme Raymonde Folco: Monsieur le Président, je ne saurais être plus d'accord avec ce que mon collègue de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a dit. Il appartient au gouvernement de voir à ce que, si des prestations d'AE sont versées à des citoyens, ce soit fait dans le plus grand respect de leurs droits et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Nous examinons la situation. Si mon collègue parlementaire dit vrai, la situation est totalement inacceptable. Je peux assurer à mon collègue et à la Chambre que nous continuerons notre enquête dans ce dossier. Dès que nous aurons terminé, nous ferons rapport à la Chambre de ce que sont exactement les conditions.

LE TERRORISME

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question ce soir découle d'une question que j'ai soulevée à la Chambre, le 21 septembre, concernant un certain M. Nabil Al-Marabh, qui avait été arrêté à Boston pour avoir poignardé quelqu'un, avait tenté d'entrer illégalement aux États-Unis, était rentré illégalement au Canada et détenait un faux passeport, une fausse carte de citoyenneté et une fausse carte d'assurance sociale, et qui était peut-être associé à des organisations terroristes.

À la question que j'avais posée, la ministre avait répondu ceci:

[...] il ne faut pas croire que tous les faux demandeurs du statut de réfugié sont des terroristes. Pas du tout.

Nous pouvions tous l'imaginer. Elle avait alors ajouté ceci:

[...] nous n'emprisonnons pas des gens sur de simples qu'en-dira-t-on, ni même sur des soupçons.

Cela semble plutôt paradoxal au regard du projet de loi C-36. Évidemment, le gouvernement peut maintenant emprisonner des gens sans qu'en-dira-t-on ni soupçons, et même arrêter des gens qui ont simplement le malheur d'avoir le même nom qu'un présumé terroriste. Il peut saisir leurs biens en permanence et sans dédommagement, même s'ils sont parfaitement innocents, et cela, en contradiction flagrante de tout ce qu'elle a dit.

Le problème que pose M. Al-Marabh est qu'il fait partie d'un énorme problème de contrôle, ou de manque de contrôle, à nos frontières. N'ayant pas réussi à assurer le contrôle de nos frontières pendant des années, nous nous voyons maintenant envahis par un grand nombre de demandeurs du statut de réfugié, dont une bonne partie sont de faux réfugiés et un petit nombre pourraient être des terroristes.

Selon des rapports datés du 30 octobre 2001, des documents confidentiels en matière d'immigration révèlent que le nombre d'étrangers revendiquant le statut de réfugié au Canada devrait atteindre 41 250 d'ici la fin de l'année. Cela représente une augmentation de 37 p. 100 par rapport à l'an dernier, le bond annuel le plus important jamais enregistré. C'est le genre de problème auquel nous faisons face.

Je constate que le gouvernement n'a pas de solution adéquate à ce problème. Je citerai à ce sujet l'extrait suivant du rapport de la vérificatrice générale:

Dans notre chapitre de 1997, nous avons conclu qu'une révision majeure du processus de reconnaissance du statut de réfugié s'avérait nécessaire. Le processus n'accordait pas rapidement la protection du Canada aux revendicateurs qui en avaient vraiment besoin et il ne dissuadait pas les personnes qui ne méritaient pas ou qui ne requéraient pas la protection du Canada, de revendiquer le statut de réfugié.

Le rapport, rendu public il y a quelques jours, précise également ce qui suit:

Citoyenneté et Immigration Canada n'a pas été en mesure de fournir de l'information sur les renvois hors du pays des revendicateurs non reconnus, laquelle aurait pu indiquer si ses processus étaient plus efficaces.

On veut dire ici plus efficaces qu'il y a quatre ans.

Ajournement

Ma question à la ministre est bien simple. Est-elle disposée à nous livrer aujourd'hui à la Chambre l'information que la vérificatrice générale a cherché à obtenir concernant l'efficacité du processus permettant de déterminer si une personne est un véritable réfugié et si elle mérite ou non notre protection?

• (1815)

M. Mark Assad (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que la Loi sur la protection des renseignements personnels interdit au gouvernement de discuter des détails de cas précis comme celui qu'il a soulevé. Le gouvernement refuse de compromettre l'intégrité de ses propres renseignements ou ceux de notre voisin, les États-Unis.

Nonobstant les accusations que nous avons entendues à la Chambre, la loi actuelle contient des dispositions parmi les plus rigoureuses nous permettant d'empêcher des terroristes d'entrer au Canada et d'expulser ceux qui s'y trouvent. À l'heure actuelle, nous pouvons détenir les personnes qui présentent, selon nous, un risque pour les passagers d'un avion ou pour la population canadienne. D'ailleurs, nous avons déjà placé des personnes en détention pour ces raisons. Si une personne présente un risque pour la sécurité du Canada, nous la plaçons en détention et nous plaidons en faveur d'une prolongation de détention.

Le contrôle sécuritaire préliminaire et les nouvelles mesures d'application de la loi prévues dans le projet de C-11, récemment adopté par le Parlement, donnent aux agents de l'immigration les moyens dont ils ont besoin pour faire leur travail. Ce sont des outils puissants comparativement à ceux dont ils disposaient dans le passé. Ils pourront automatiquement refuser l'accès au système de détermination du statut de réfugié à toute personne considérée comme une menace pour la sécurité. Grâce au projet de loi C-11, nous disposons de moyens de contrer plus rapidement les menaces à la sécurité.

Nous ne laisserons pas les terroristes s'en prendre à nos valeurs fondamentales, à savoir le respect de la Charte, qu'il ne faut jamais perdre de vue, l'application régulière de la loi, dont nous nous enorgueillissons à la Chambre, la tolérance, que, je l'espère, tous les députés ont à coeur, et la diversité de notre programme d'immigration et de protection des réfugiés qui fait figure de modèle dans le monde.

Nous ne permettrons pas aux terroristes de nous faire déraiper. Les Canadiens veulent vivre en sécurité, mais ils veulent aussi que nous respections nos valeurs et traditions. Nous tenons à la primauté du droit. C'est pourquoi nous ne pouvons expulser quelqu'un du Canada en dépit d'une application régulière de la loi. Notre système repose sur la production de preuves. Il est fondé sur des poids et contrepoids et sur l'application régulière de la loi.

Le gouvernement du Canada ne permettra à personne d'abuser de notre générosité en se livrant à quelque forme de terrorisme que ce soit. Nous faisons ce qu'il faut pour éviter que le Canada ne devienne un refuge pour terroristes, mais nous le faisons dans le respect de la primauté du droit, sur laquelle repose notre démocratie.

• (1820)

M. Scott Reid: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a lu un texte préparé. C'est malheureux car il a répondu à une question que je n'avais pas posée.

Je lui ai posé une question précise concernant un point soulevé par la vérificatrice générale. Elle a dit que Citoyenneté et Immigration Canada avait omis de fournir des renseignements sur le renvoi de revendicateurs du statut de réfugié dont la demande avait été rejetée et non sur le processus suivi pour admettre les gens au Canada.

La réponse du secrétaire parlementaire contient de graves inexactitudes. Premièrement, il a dit que le Canada est un modèle admiré dans le reste du monde. Ce n'est pas vrai. J'ai habité en Australie où j'étais immigrant. Là-bas, ils se moquent de notre système et ils ont bien raison.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'exécution et l'application de nos lois, la vérificatrice générale a dit que nous n'appliquions pas les dispositions de nos lois actuelles. Si le gouvernement n'applique pas les lois existantes, comment pouvons-nous lui faire confiance quand il dit qu'il va mettre en oeuvre de nouvelles lois? Le problème, c'est la négligence du gouvernement dans l'application des lois existantes.

M. Mark Assad: Monsieur le Président, oui, j'ai un texte préparé et tout ce que nous disons à la Chambre a été vérifié. Je souhaiterais que l'opposition en fasse autant. Nous sommes témoins ici d'accusations fantaisistes et de toutes sortes de déclarations qui ne sont pas vérifiées dans les faits.

Je recommande au député, s'il possède des renseignements, de nous les communiquer. De toute évidence, il n'en a pas. Il ne devrait pas oublier que nous vivons dans un régime démocratique et que nous croyons à la règle de droit. Quoi qu'il dise, les faits n'attesteront pas ses déclarations.

Le député a mentionné le rapport de la vérificatrice générale. De toute évidence, les nouveaux projets de loi que nous avons déposés à la Chambre vont améliorer tout cela. De toute façon, notre pays a une formidable réputation comme terre d'accueil pour les immigrants du monde entier. Nous ne voulons pas perdre ce grand avantage.

Le président suppléant (M. Bélair): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 5 décembre 2001

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Le Canada aime New York		M. Peterson.....	7898
Mme Leung.....	7893	M. Crête.....	7898
Les aires marines de conservation		Mme Stewart.....	7898
M. Burton.....	7893	Mme McDonough.....	7898
L'éducation		M. Chrétien.....	7898
M. Finlay.....	7893	Mme McDonough.....	7898
Le bénévolat		M. Chrétien.....	7898
M. Bagnell.....	7893	Le rapport de la vérificatrice générale	
L'industrie laitière		M. Clark.....	7898
M. Binet.....	7894	M. Chrétien.....	7898
George Harrison		L'allocation pour frais de chauffage	
M. Cadman.....	7894	M. Clark.....	7899
La Cour pénale internationale		M. Chrétien.....	7899
M. Cotler.....	7894	L'assurance-emploi	
Patrick Carpentier		M. Peschisolido.....	7899
M. Paquette.....	7894	M. Peterson.....	7899
Le Programme de stages parlementaires		M. Peschisolido.....	7899
Mme Sgro.....	7895	M. Peterson.....	7899
Andy Shott		Le supplément de revenu garanti	
M. Chatters.....	7895	M. Gagnon (Champlain).....	7899
Les infrastructures routières		Mme Stewart.....	7899
M. Marcil.....	7895	M. Gagnon (Champlain).....	7899
Le rapport de la vérificatrice générale		Mme Stewart.....	7899
Mme Lill.....	7895	L'allocation pour frais de chauffage	
Jean-Philippe Bourgeois		M. Kenney.....	7900
Mme Picard.....	7895	M. Peterson.....	7900
Le développement économique		M. Kenney.....	7900
M. Paradis.....	7896	M. Peterson.....	7900
Le rapport de la vérificatrice générale		Le Supplément de revenu garanti	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	7896	M. Gagnon (Champlain).....	7900
		Mme Stewart.....	7900
		M. Gagnon (Champlain).....	7900
		Mme Stewart.....	7900
		Le rapport de la vérificatrice générale	
		M. Williams.....	7900
		Mme Copps.....	7900
		M. Williams.....	7900
		Mme Copps.....	7901
		L'assurance-emploi	
		M. Cuzner.....	7901
		Mme Stewart.....	7901
		La fiscalité	
		M. Nystrom.....	7901
		M. Cauchon.....	7901
		Le bois d'oeuvre	
		M. Robinson.....	7901
		M. Pettigrew.....	7901
		La défense nationale	
		Mme Wayne.....	7901
		M. O'Reilly.....	7901
		Mme Wayne.....	7901
		M. O'Reilly.....	7902

La Banque de développement du Canada	
M. Sorenson	7902
M. Gray	7902
M. Sorenson	7902
M. Gray	7902
Les conventions fiscales	
M. Loubier	7902
M. Cauchon	7902
M. Loubier	7902
M. Chrétien	7902
Le terrorisme	
M. Pallister	7902
M. MacAulay	7903
M. Pallister	7903
M. Chrétien	7903
Le secteur bénévole	
M. Bertrand	7903
Mme Robillard	7903
L'industrie aérienne	
M. Moore	7903
M. Collenette	7903
M. Moore	7903
M. Collenette	7903
Les langues officielles	
M. Sauvageau	7903
M. Dion	7904
L'environnement	
M. Reed	7904
M. Anderson (Victoria)	7904
Le rapport de la vérificatrice générale	
Mme Grey	7904
M. Cauchon	7904
Les travaux de la Chambre	
M. Boudria	7904

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les voies et moyens	
Loi de 2001 sur l'accise	
Mr. Peterson	7904
Motion d'adoption	7904
La motion est adoptée	7906
Question de privilège	
Le projet de loi C-42—Décision de la présidence	

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan	7906
Le Code criminel	
Projet de loi C-46. Présentation et première lecture	7906
Adoption de la motion	7906
Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi	7906
Les délégations interparlementaires	
M. Maloney	7906
Mme Bulte	7906
Mme Parrish	7906

Les comités de la Chambre	
Justice et droits de la personne	
M. Scott	7906
Transports et opérations gouvernementales	
M. Jackson	7907
Industrie, sciences et technologie	
Mme Whelan	7907
Les travaux de la Chambre	
M. Boudria	7907
Motion	7907
Adoption de la motion	7907
La Loi électorale du Canada	
M. Peric	7907
Projet de loi C-418. Présentation et première lecture	7907
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	7907
Pétitions	
Le terrorisme	
M. Duncan	7907
Les personnes handicapées	
M. Maloney	7907
La cruauté envers les animaux	
M. Maloney	7908
La paix	
M. Patry	7908
La pornographie	
M. Bonin	7908
Les aliments transgéniques	
M. Adams	7908
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Adams	7908
Motion d'adoption	7908
Adoption de la motion	7908
Questions au Feuilleton	
M. Regan	7908
Demandes de documents	
M. Regan	7908

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur la Corporation commerciale canadienne	
Projet de loi C-41. Étape du rapport	7908
Motion d'approbation	7908
Adoption de la motion	7908
Troisième lecture	7908
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	7908
La Loi sur le transport aérien	
Projet de loi S-33. Étape du rapport	7908
Motion d'approbation	7908
Adoption de la motion	7909
Troisième lecture	7909
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	7909
Loi sur les déchets de combustible nucléaire	
Projet de loi C-27. Troisième lecture	7909
M. Pratt	7909
M. Chatters	7911

Mme Girard-Bujold	7914
M. Comartin	7919
M. Cardin	7921
M. Keddy	7921

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu

M. Perron	7922
Projet de loi C-397. Deuxième lecture	7922

Suspension de la séance

Suspension de la séance à 17 h 40	7923
---	------

MOTION D'AJOURNEMENT

Les infrastructures

M. Hearn	7923
M. Shepherd	7924

Le développement des ressources humaines

M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	7925
Mme Folco	7925

Le terrorisme

M. Reid	7926
M. Assad	7927

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**